

Consommation

REVUE DE SOCIO-ECONOMIE

Cote
P.000

Revue - Consommation, N° 1000-1014
Octobre - décembre 1980

Sou1980 - 3275 à 3277

Nuit
4413-1

Consommation
1980-1981

1980 n°4



octobre-décembre

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

dunod

Le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Michel Albert, Commissaire au Plan.

L'objet de cette association est le suivant :

- faire toute étude sur les conditions de vie de la population ;
- promouvoir toute recherche statistique, économique, sociologique ou psychosociologique sur la consommation, les besoins, les aspirations et les conditions de vie de la population ;
- et en général, entreprendre toute étude sur des sujets intéressant, directement ou indirectement, la satisfaction des besoins et des aspirations et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie peut, en outre, exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics, privés ou internationaux. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président : Michel ALBERT

Commissaire au Plan

Vice-Présidents : Philippe HUET

Inspecteur Général des Finances, Expert du Conseil de l'O.C.D.E.

Edmond MALINVAUD

Directeur Général de l'I.N.S.E.E.

Directeur : André BABEAU

Professeur à l'Université de Paris-X

Les citations sont autorisées sous réserve d'indication de la source. En revanche, toute reproduction de la totalité ou d'une partie substantielle d'un article doit faire l'objet d'une autorisation du Rédacteur en Chef de la Revue et de l'auteur de l'article.

Consommation

REVUE DE SOCIO-ECONOMIE

XXVII^e année

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

N^o 4 octobre-décembre 1980

dunod

Abonnements/**Subscriptions**

1981 et années antérieures

Un an, 4 numéros France 165 F

One year, 4 issues Autres pays 200 F

Other countries

Le numéro/**per issue** 55 F

C.D.R. Centrale des Revues

B.P. 119, 93104 Montreuil Cedex, France

Tél. : 374.12.45

CENTRE DE RECHERCHE
POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION
DES CONDITIONS DE VIE

142, rue du Chevaleret,

75013 Paris. Tél. 584-14-20

sommaire

ÉTUDES

ALAIN FOULON

La Consommation Élargie 1959-1965-1970-1974. 3

ANDRÉ BABEAU ET DENIS KESSLER

La mobilisation de l'épargne dans les pays en
développement. 81

SERGE CUENIN

Quelques problèmes posés par les mesures de performance
dans les universités. 117

RÉSUMÉS-ABSTRACTS. 127

COMPTE RENDU DES RAPPORTS. 133

LA CONSOMMATION ÉLARGIE

1959-1965-1970-1974 (*)

par

Alain FOULON (**)

SOMMAIRE

Introduction.	4
1. L'agrégat de la Consommation Élargie.	6
1.1. Consommation Élargie et Ressources Nationales	9
1.2. Fiscalité et Subventions	11
1.3. Le financement de la Consommation Élargie	11
2. Les 14 fonctions de la Consommation Élargie.	15
3. Le financement des 14 fonctions : charge des ménages et fonds collectifs.	36
3.1. Les modalités de financement	36
3.2. Évolution de la structure des modes de financement.	37
3.3. Évolution de la structure de financement des fonctions de consommation.	40
3.4. Évolution de la structure des transferts en espèces.	46
Conclusions.	54
Annexe 1.	61
Annexe 2.	76
Bibliographie	77

(*) Étude menée en collaboration avec J. DESCE, chargé de recherche au C.R.E.D.O.C.

(**) Directeur Adjoint du C.R.E.D.O.C.

INTRODUCTION

Il est souvent de bon ton de souligner les insuffisances des méthodes et des résultats de la Comptabilité Nationale en remarquant qu'ils sont inadaptés à rendre compte du bien-être (« bonheur »!) de la collectivité. Les critiques sont à la hauteur des déceptions et les déceptions sont d'autant plus vives que l'équivoque est grande entre la signification limitée, parfois triviale, des mesures et le contenu qualitatif, parfois ambigu, que certains voudraient y trouver.

Néanmoins, la Comptabilité Nationale n'est pas aussi pauvre en données ni aussi restreinte en interprétations que ses détracteurs le prétendent. A en juger non seulement par les perfectionnements ⁽¹⁾, mais aussi par les tentatives d'élargissement ⁽²⁾ dont elle est l'objet depuis plusieurs années, il faut bien lui reconnaître quelques vertus, dont une des plus fortes est de permettre l'analyse des circuits économiques à partir d'un cadre systématique et cohérent rassemblant des informations éparses que l'entropie des mécanismes économiques multiplie sans cesse.

Les travaux menés dans ce domaine depuis quelques années au C.R.E.D.O.C. ⁽³⁾ s'inscrivent dans une série de recherches visant à élargir le concept et l'évaluation de la consommation des ménages en intégrant aux biens et services marchands des comptes nationaux un éventail relativement grand de services divisibles non marchands.

Ainsi que le souligne A. Vanoli ⁽⁴⁾, on ne peut nier qu'un tel travail s'apparente aux réflexions sur le « bien-être ». Il ne peut échapper totalement à cette problématique, mais en définitive, pas plus que les comptes nationaux eux-mêmes. Le concept de « bien-être », quel qu'il soit, contient en effet des dimensions matérielles quantifiables dont l'information économique et sociale doit rendre compte et au sein de laquelle la Comptabilité Nationale occupe une place importante mais non unique. Ce serait donc outrepasser le sens des résultats qui vont suivre que de les interpréter en termes de « bien-être » dont nous n'avons pas ici l'ambition de donner une définition, conscient de ce que celle-ci aurait sans doute d'abusif en la limitant au domaine des biens et services consommés.

La consommation des ménages est, avec l'investissement et le commerce extérieur, une des variables principales du fonctionnement de l'économie. Pour le théoricien qui désire tester empiriquement les conclusions de ses analyses, comme pour le politique qui veut évaluer les résultats de ses décisions, la mesure de la consommation est une donnée indispensable puisqu'elle joue un rôle essentiel dans les mécanismes (prix, emploi, revenus...) de régulation de l'activité économique. Certes, il existe de sérieuses difficultés à définir un concept très rigoureux et une estimation précise de la consommation. Les comptables nationaux le ressentent bien qui prévoient l'évaluation de la consommation

(1) [1] à [4]. Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie *in fine*.

(2) [5] à [10].

(3) [11], [12].

(4) [13].

élargie de la population (1) en marge des résultats courants, mais celle-ci est plus étroite (2) que la définition qui en est proposée ici et, jusqu'à maintenant, n'a fait l'objet d'aucune estimation publiée. Malgré les affinements apportés à la nouvelle base 1971 des Comptes de la Nation, la consommation finale des ménages ne concerne donc presque exclusivement que les biens et services marchands, c'est-à-dire ceux pour lesquels il existe un prix sur le marché. Par contre, ceux qui se trouvent hors marché pour le consommateur (autoconsommation alimentaire, loyers fictifs, avantages en nature, services non marchands proprement dits (3)) n'interviennent que pour une part très faible dans le total (environ 8 % en 1975). Néanmoins, de nombreux services sont produits sous forme non marchande dont les bénéficiaires sont, ou peuvent être, clairement identifiés; on les qualifie en général de *services collectifs divisibles*. Ils comprennent : l'enseignement, les services médicaux et prophylactiques de certaines administrations (éducation nationale, armée, justice...), les services sociaux, les services culturels, d'information et de loisirs, l'utilisation gratuite de la route, l'éclairage des rues et l'entretien des parcs et jardins. Certains d'entre eux font l'objet de ventilations particulières dans les comptes des administrations apportant des clarifications utiles pour l'analyse des structures de production, en particulier dans les tableaux d'échanges interindustriels, mais, en contrepartie, leur affectation à la consommation finale de ces mêmes administrations n'est nullement une nécessité logique de la convention à partir de laquelle s'effectue la distinction entre « marchand » et « non marchand ». On conçoit qu'il y ait quelques difficultés à discerner qui consomme ces services (4) mais les obstacles ne sont pas beaucoup plus grands ni les conventions plus arbitraires qu'en ce qui concerne, par exemple, le partage des dépenses des entrepreneurs individuels entre ce qui revient respectivement à leur ménage et à leur entreprise.

Nous avons déjà développé longuement les raisons théoriques et pratiques, ainsi que les précautions méthodologiques, de l'élargissement de la consommation finale des ménages aux services collectifs divisibles, il n'est donc pas nécessaire d'y revenir ici en détail. En résumé, et sans que l'on puisse encore le considérer comme exhaustif, l'agrégat de la consommation élargie :

— permet de mieux cerner les données quantitatives indispensables aux analyses des fonctions de consommation des ménages, ne serait-ce que parce qu'il existe des complémentarités, ou des substitutions, entre services marchands et non marchands;

— complète utilement les analyses des structures de la production dans la mesure où l'évolution des rapports entre domaines marchands et non

(1) S.E.C.N., paragraphes 12.82 et 12.83, p. 288.

(2) Notamment elle ne comprend pas la gestion des administrations publiques au titre des services collectifs divisibles (santé, éducation, sécurité sociale) ni l'évaluation du service gratuit de la route.

(3) Services domestiques des employés de maison salariés, paiements partiels aux administrations publiques ou privées pour les services non marchands fournis aux ménages (inscriptions scolaires et universitaires, droits d'entrée dans les musées...).

(4) S.E.C.N., paragraphe 4.133, p. 144.

marchands dépend en partie du comportement des ménages en tant que consommateurs;

— fait ressortir les modalités de taxation et de financement des diverses catégories de biens et services c'est-à-dire les mécanismes qui, à travers la consommation, donnent lieu à des redistributions importantes entre les différentes catégories de la population;

— enfin, est un instrument de comparaisons internationales des structures et modes de financement de la consommation plus fiable que les informations des comptes centraux qui, en raison de la méthode actuelle et des différences institutionnelles importantes entre pays, répartissent certains services entre ménages et administrations dans des proportions très variables, notamment pour la santé, le logement, les transports et, dans une moindre mesure, l'enseignement.

La méthode de calcul n'a pas fondamentalement changé par rapport aux premières estimations. Néanmoins, il convient de rappeler un point important : les évaluations de la consommation élargie sont effectuées *aux coûts des facteurs*, c'est-à-dire déduction faite des impôts indirects, mais y compris les subventions d'exploitation ⁽¹⁾. Parmi les révisions qui ont été faites, seul le poste « transports » a été très sensiblement modifié par l'introduction de la valeur du service gratuit de la route. Les autres corrections demeurent dans l'ensemble marginales, elles sont dues pour l'essentiel, soit à des changements conceptuels introduits par la nouvelle méthode de comptabilité nationale (notamment sur les impôts indirects, les subventions et les prestations sociales), soit à la prise en compte de certains services non marchands de faible importance qui n'avaient pu être intégrés précédemment (en particulier dans les domaines santé et services sociaux) (*cf.* Annexe 1).

Les résultats présentés ici concernent les années 1959, 1965, 1969 et 1974. Nous analyserons successivement l'évolution de la Consommation Élargie par rapport aux principaux agrégats des comptes nationaux, sa structure par fonctions et ses modes de financement.

1. L'AGRÉGAT DE LA CONSOMMATION ÉLARGIE

Sur 15 ans, de 1959 à 1974, la Consommation Élargie est passée de 161 à 759 milliards de francs, soit un taux annuel moyen de progression de + 10,9 % et, par habitant, de 3 551 à 14 458 F (+9,8 % par an).

(1) Nous soulignerons que les subventions d'exploitation retenues sont celles évaluées par les comptes nationaux; en sont donc exclues les exonérations ou minorations d'impôts indirects, considérées parfois comme des « dépenses fiscales » et, par extension, assimilées à des subventions, mais elles ne sont jusqu'à maintenant pas prises en compte dans la Comptabilité Nationale.

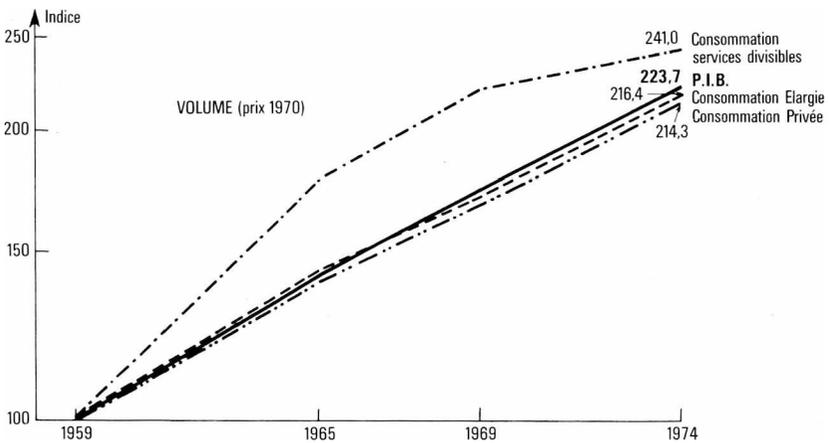
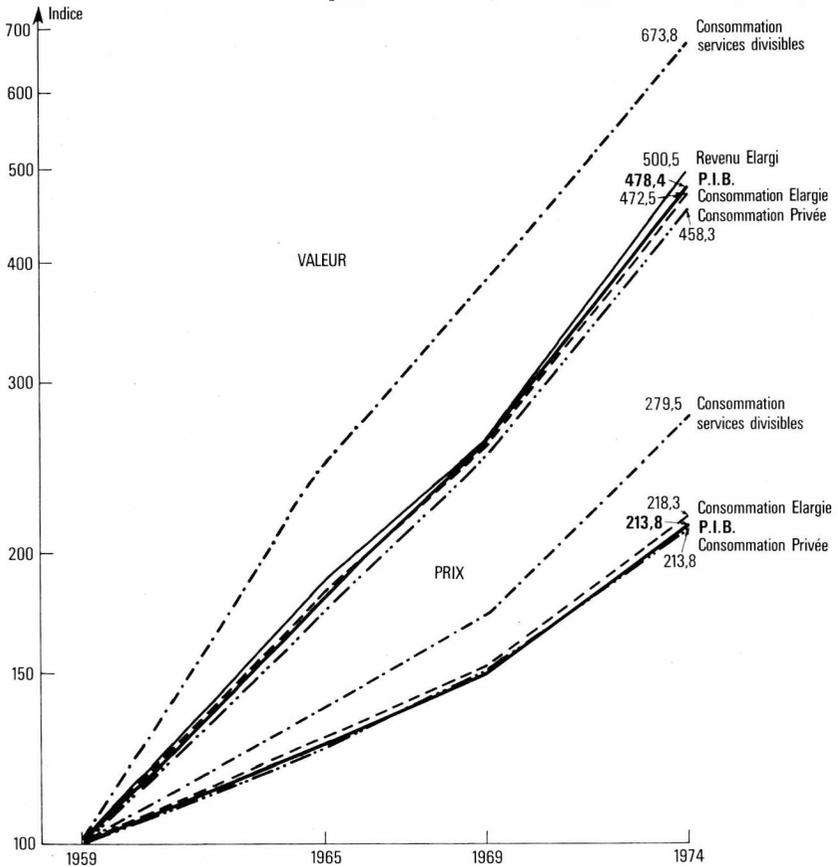
TABLEAU I

Évolution 1959-1974 des principaux agrégats de la Consommation Élargie

(millions de francs courants)

	Valeurs absolues (millions de francs)				Pourcentages				Évolutions (1959 = 100)				Taux annuel moyen 1959-1974 (%)
	1959	1965	1969	1974	1959	1965	1969	1974	1959	1965	1969	1974	
1. Achats directs des ménages sur le marché.	162 229	276 255	395 879	712 173	94,5	92,4	91,6	90,8	100,0	170,3	244,0	439,0	+ 10,4
2. Transferts sociaux en nature.	9 383	22 718	36 441	71 890	5,5	7,6	8,4	9,2	100,0	242,1	388,4	766,2	+ 14,5
3 = 1 + 2 Consommation privée des ménages (aux prix du marché).	171 612	298 973	432 320	784 063	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	174,2	251,9	456,9	+ 10,6
4. Impôts indirects.	25 467	44 503	69 277	118 035	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	174,7	272,0	463,5	+ 10,8
5. Subventions d'exploitation.	3 915	8 450	15 155	21 626	14,4	19,0	21,9	18,3	100,0	215,8	387,1	552,4	+ 12,1
6 = 4 - 5 Impôts indirects nets de subventions.	21 552	36 053	54 122	96 409	84,6	81,0	78,1	81,7	100,0	167,3	251,1	447,3	+ 10,5
7 = 3 - 6 Consommation privée des ménages (aux coûts des facteurs).	150 060	262 920	378 198	687 654	93,4	90,9	90,3	90,6	100,0	175,2	252,0	458,3	+ 10,7
8. Consommation de services collectifs divisibles.	10 581	26 174	40 482	71 298	6,6	9,1	9,7	9,4	100,0	247,4	382,6	673,8	+ 13,6
9 = 7 + 8 Consommation Élargie (aux coûts des facteurs).	160 641	289 094	418 680	758 952	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	180,0	260,6	472,5	+ 10,9
10. Consommation Élargie par habitant (francs).	3 551	5 929	8 321	14 458	-	-	-	-	100,0	167,0	234,3	407,2	+ 9,8

GRAPHIQUE 1
Évolutions des agrégats en valeur,
volume et prix 1959-1974 (1959 = 100).



1.1. Consommation Élargie et Ressources Nationales

Sa part dans le P.I.B. et dans le Revenu Élargi ⁽¹⁾ des ménages a diminué très progressivement, mais plus rapidement par rapport au second qu'au premier (tableau II), du seul fait que la proportion du Revenu Élargi dans le P.I.B. a augmenté de 67 à 70 % pendant cette période.

TABLEAU II
**Importance relative de la consommation élargie des ménages
 par rapport au P.I.B. et au Revenu Élargi.
 Croissances annuelles moyennes des valeurs,
 volumes et coûts de facteurs**

	Parts de la Consommation Élargie dans : (%)						Taux annuels moyens d'accroissement 1959/1974 (%)		
	Le Revenu Élargi		Le P.I.B.				Valeurs	Volumes	Coûts des facteurs
			Valeurs		Volumes (prix 70)				
	1959	1974	1959	1974	1959	1974			
Consommation privée (coûts des facteurs).....	83,9	76,8	56,1	53,8	55,7	53,4	+10,7	+5,2	+5,2
Consommation de services divi- sibles (coûts des facteurs)....	5,9	8,0	4,0	5,6	4,7	5,0	+13,6	+6,0	+7,1
Consommation Élargie.	89,8	84,8	60,1	59,4	60,4	58,4	+10,9	+5,3	+5,3
P.I.B. (aux prix du marché)....							+11,0	+5,5	+5,2

Bien que les estimations concernant les indices de coûts de facteurs et les volumes (ou valeurs à prix constants) soient plus fragiles (*cf.* Annexe 2) que celles portant sur les valeurs, les résultats permettent de dégager quelques tendances globales significatives.

Il ressort en effet du tableau précédent et du graphique 1 que, sur l'ensemble de la période, les taux annuels moyens de croissance du P.I.B. et de la Consommation Élargie ont été très voisins tant en valeur qu'en volume et en « prix » ⁽²⁾. Toutefois, c'est la progression relativement plus lente du volume de

(1) Revenu Élargi des ménages (aux coûts des facteurs) = Revenu disponible brut des ménages (*Source* : Comptabilité Nationale) + Consommation de services collectifs divisibles - Impôts indirects portant sur la consommation privée. Le solde Revenu Élargi moins Consommation Élargie, l'un et l'autre étant évalués aux coûts des facteurs, correspond à l'Épargne des ménages. Toutefois, les impôts indirects et subventions pris en compte ne concernant que la consommation privée, l'épargne résiduelle ainsi mesurée est au prix du marché, c'est-à-dire y compris les impôts indirects (notamment la T.V.A. sur le logement).

(2) Étant entendu que le « prix » est ici, pour le P.I.B., l'indice implicite des comptes nationaux et, pour la Consommation Élargie, l'indice implicite du coût des facteurs (ou du prix hors taxe net de subvention) résultant de la méthode exposée en Annexe 2.

la Consommation Élargie qui explique la diminution de sa part dans le P.I.B., ceci malgré une augmentation des « prix » de la première (+5,34 % par an) légèrement plus rapide que celle des prix du P.I.B. (+5,20 % par an).

En tenant compte des évolutions respectives de la consommation privée et de la consommation de services collectifs au cours des trois sous-périodes 1959-1965, 1965-1969 et 1969-1974, il apparaît que :

– le volume de la consommation privée a constamment augmenté à un taux moins rapide (+5,6, +4,8, +5,0 % par an) que celui du P.I.B. (+6,0, +5,3, +5,1 % par an), alors que le rythme d'augmentation des « prix » était très comparable (respectivement +4,0, +4,5, +7,3 % par an et +4,1, +4,2, +7,3 % par an);

– inversement, le volume de la consommation de services collectifs a crû nettement plus vite (+10,1 et 5,4 %) que celui du P.I.B. durant les deux premières sous-périodes et beaucoup plus lentement (+1,8 %) entre 1969 et 1974. Par contre, l'indice du coût des facteurs de ces consommations collectives a été constamment plus rapide (+5,6, +5,8, +10,0 %) que celui des prix du P.I.B., l'écart de « prix » relatif s'accroissant régulièrement d'une période à l'autre.

Ces évolutions différentes ont eu deux types de conséquences :

– en premier lieu, au cours des 15 ans étudiés, la lente diminution, tant en valeur qu'en volume, de la part de la Consommation Élargie dans l'utilisation des ressources nationales synthétisées ici par le P.I.B., a traduit l'évolution classique de longue période concernant la réduction progressive du volume relatif de la consommation marchande privée, celle-ci ayant été légèrement freinée au début des années soixante par la croissance du volume de la consommation de services collectifs, et, tout au long de la période, par l'augmentation du « prix » relatif de ceux-ci;

TABLEAU III

**Parts respectives de la consommation privée
et de la consommation de services collectifs
dans la Consommation Élargie**

	Valeurs courantes				Volumes (prix 1970)			
	1959	1965	1969	1974	1959	1965	1969	1974
Consommation privée.	93,4	90,9	90,3	90,6	92,3	90,3	90,1	91,4
Consommation de services collectifs	6,6	9,1	9,7	9,4	7,7	9,7	9,9	8,6
Consommation Élargie.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

– en second lieu, les proportions respectives des deux composantes de la Consommation Élargie se sont modifiées. On observe en effet (tableau III) qu'au cours des années soixante, la part de la consommation de services collectifs a

augmenté — d'ailleurs plus rapidement en valeur qu'en volume — pour atteindre, en 1969, environ 10 % du total.

De 1969 à 1974, inversement, on constate une diminution de ces proportions, la croissance du coût des services collectifs ayant eu pour conséquence une moindre décélération de la part en valeur comparée à la diminution de la part en volume.

1.2. Fiscalité et subventions

Le passage de la consommation privée des ménages aux prix du marché à une évaluation aux coûts des facteurs fait apparaître une augmentation de la pression fiscale indirecte de 14,8 % en 1959 à 16,0 % en 1969, se réduisant ensuite à 15,1 % en 1974. De même, le taux de subvention de la consommation marchande est passé de 2,3 % en 1959 à 3,5 % en 1969 pour redescendre à 2,8 % en 1974. La charge nette d'impôt indirect portant sur la consommation privée est donc restée presque constante au cours de la période, aux environs de 12,4 %.

Ceci traduit le jeu complexe d'une part de la fiscalité indirecte qui s'est trouvée profondément modifiée au cours de ces 15 ans (généralisation progressive de la T.V.A., disparition de la règle du « butoir », création du taux intermédiaire, etc.), d'autre part, le dégagement progressif des pouvoirs publics dans le versement des subventions, en particulier à l'agriculture, au logement et aux transports, qui s'est manifesté de façon très nette à partir du début des années soixante-dix.

1.3. Le financement de la Consommation Élargie

La Consommation Élargie étant évaluée aux coûts des facteurs, l'analyse de ses structures de financement ne peut être faite qu'en prenant certaines précautions méthodologiques. En effet, on pourrait *a priori* concevoir, pour tous les postes de la consommation marchande privée, de déduire les impôts indirects des subventions sans modifier les valeurs des prestations en nature et de la dépense restant à la charge des ménages. Indépendamment des problèmes arithmétiques simples qui compliqueraient néanmoins la lecture des résultats dans les cas où les subventions sont nulles ou inférieures aux impôts indirects prélevés, il existe une objection de fond à procéder à un tel calcul : l'impôt indirect, en particulier la T.V.A., est calculé sur l'ensemble des éléments constitutifs de la valeur ajoutée quels que soient, *in fine*, les modes de financement des ventes de ces produits, c'est-à-dire, ici, de la consommation.

Dans la mesure où l'on considère que les impôts indirects sur les biens et services de la dépense finale marchande des ménages sont supportés par les consommateurs, on en déduit que ces taxes frappent aussi les diverses modalités par lesquelles ces dépenses se trouvent financées : subventions, prestations en

nature et charge définitive des ménages ⁽¹⁾. L'impôt indirect a donc été déduit au prorata de ce que chacun des trois modes de financement représente dans chacun des postes des quatorze fonctions de consommation.

Cette démarche, corollaire d'une comptabilisation aux coûts des facteurs, fait apparaître des structures de financement de la consommation que l'on voit rarement dans les analyses sur ce sujet qui ne considèrent en général que les prix de marché, les prestations en nature et non les subventions. Il nous semble cependant que la méthode retenue ici cerne mieux la réalité pour autant que l'on s'intéresse à la structure et à l'évolution de ce que représentent la consommation des ménages et ses formes de financement dans les ressources nationales, alors que les analyses au prix de marché, portant par définition sur la seule partie marchande, sont à mettre en relation surtout avec la structure et l'évolution des revenus et du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, le financement de la consommation par des fonds collectifs peut être apprécié dans une perspective plus ou moins large :

(a) au sens strict on ne doit retenir que les modes de financement qui sont affectés de façon précise à des biens ou services, c'est-à-dire les prestations en nature, les subventions d'exploitation et les services collectifs divisibles;

(b) mais si l'on admet l'hypothèse que la plupart des transferts en espèces (prestations familiales, retraites, bourses, allocations chômage...) sont destinés à soutenir le revenu disponible de catégories sociales défavorisées et que, de ce fait, ces transferts servent surtout à financer les dépenses de consommation marchande, on peut dans une conception extensive les inclure dans le financement collectif de la consommation.

Les variations entre les deux mesures fixent ainsi les bornes extrêmes du taux de financement collectif de la consommation. Mais nous devons remarquer que dans l'hypothèse « a » il est possible de connaître la prise en charge des différentes catégories de biens et services par les divers mécanismes mis en cause

(1) La répercussion des taxes indirectes sur les prestations en nature d'assurance maladie, les aides sociales et les versements des pouvoirs publics aux entreprises de transport liés aux tarifs réduits est évidente puisque celles-ci sont versées sur la base des prix T.T.C. La taxation des subventions d'exploitation est également la règle pour tous les biens et services relevant des activités industrielles et commerciales considérées dans un sens large : ces subventions font partie du chiffre d'affaires retenu comme base d'imposition (C.G.I. : articles 266 à 268 bis). Toutefois, dans un certain nombre de cas, les subventions échappent à l'impôt, soit parce que la subvention a le caractère d'une libéralité sans contrepartie commerciale, ce qui ne concerne pas la consommation marchande, soit parce que l'activité n'est pas obligatoirement soumise aux taxes sur le chiffre d'affaires (professions non commerciales, enseignement privé, associations...); ceci ne touche la consommation des ménages que pour deux postes importants qui sont les services médicaux hospitaliers et l'enseignement privé et professionnel. Pour les produits agricoles, c'est-à-dire finalement les consommations alimentaires, la situation est moins claire car, d'une part le remboursement forfaitaire (non déductible en aval) dont bénéficient les exploitants non soumis à la T.V.A. peut être considéré économiquement comme une subvention à l'agriculteur à la charge du consommateur, d'autre part la nature des subventions agricoles et leur incidence finale réelle (sur le revenu de l'exploitant ou sur le prix à la consommation) est très souvent sujette à interrogation. Faute d'information précise sur ce dernier point, on a supposé ici que l'ensemble des subventions d'exploitation à l'agriculture se répercutait par de moindres prix sur le marché et, en contrepartie, étaient à imputer aux coûts des facteurs de production.

alors que, dès lors que l'on inclut les transferts en espèces inaffectés à des dépenses particulières, on ne peut évaluer de taux de financement collectif de la consommation que pour l'agrégat global de la Consommation Élargie.

TABLEAU IV
Financement de la Consommation Élargie

(10⁶ F)

	1959		1965		1969		1974	
	Valeurs	(%)	Valeurs	(%)	Valeurs	(%)	Valeurs	(%)
1. Charge des ménages (nette d'impôts indirects).....	138 691	86,3	236 264	81,7	334 590	79,9	607 838	80,1
<i>dont Prestations en espèces :</i>								
– <i>État, coll. loc.</i>	6 893	4,3	14 959	5,2	20 828	5,0	36 006	4,7
– <i>Sécurité Sociale</i>	16 066	10,0	36 505	12,6	50 441	12,0	105 100	13,8
<i>Total</i>	22 959	14,3	51 464	17,8	71 269	17,0	141 106	18,5
2. Prestations en nature (nettes d'impôts indirects).....								
– <i>État coll. loc.</i>	2 691	1,7	5 046	1,7	6 518	1,6	9 952	1,3
– <i>Sécurité Sociale</i>	5 331	3,3	14 383	5,0	24 281	5,8	51 406	6,8
TOTAL.....	8 022	5,0	19 429	6,7	30 799	7,4	61 358	8,1
3. Subventions (nettes d'impôts indirects).....	3 347	2,1	7 227	2,5	12 809	3,0	18 458	2,4
<i>dont État, coll. loc.</i>	2 549	1,6	5 804	2,0	10 417	2,5	15 384	2,0
4. Services collectifs divisibles :								
– <i>État, coll. loc.</i>	9 004	5,6	21 828	7,6	34 256	8,2	57 703	7,6
– <i>Sécurité Sociale</i>	1 577	1,0	4 346	1,5	6 232	1,5	13 595	1,8
TOTAL.....	10 581	6,6	26 174	9,1	40 482	9,7	71 298	9,4
TOTAL.....	160 641	100,0	289 094	100,0	418 580	100,0	758 952	100,0

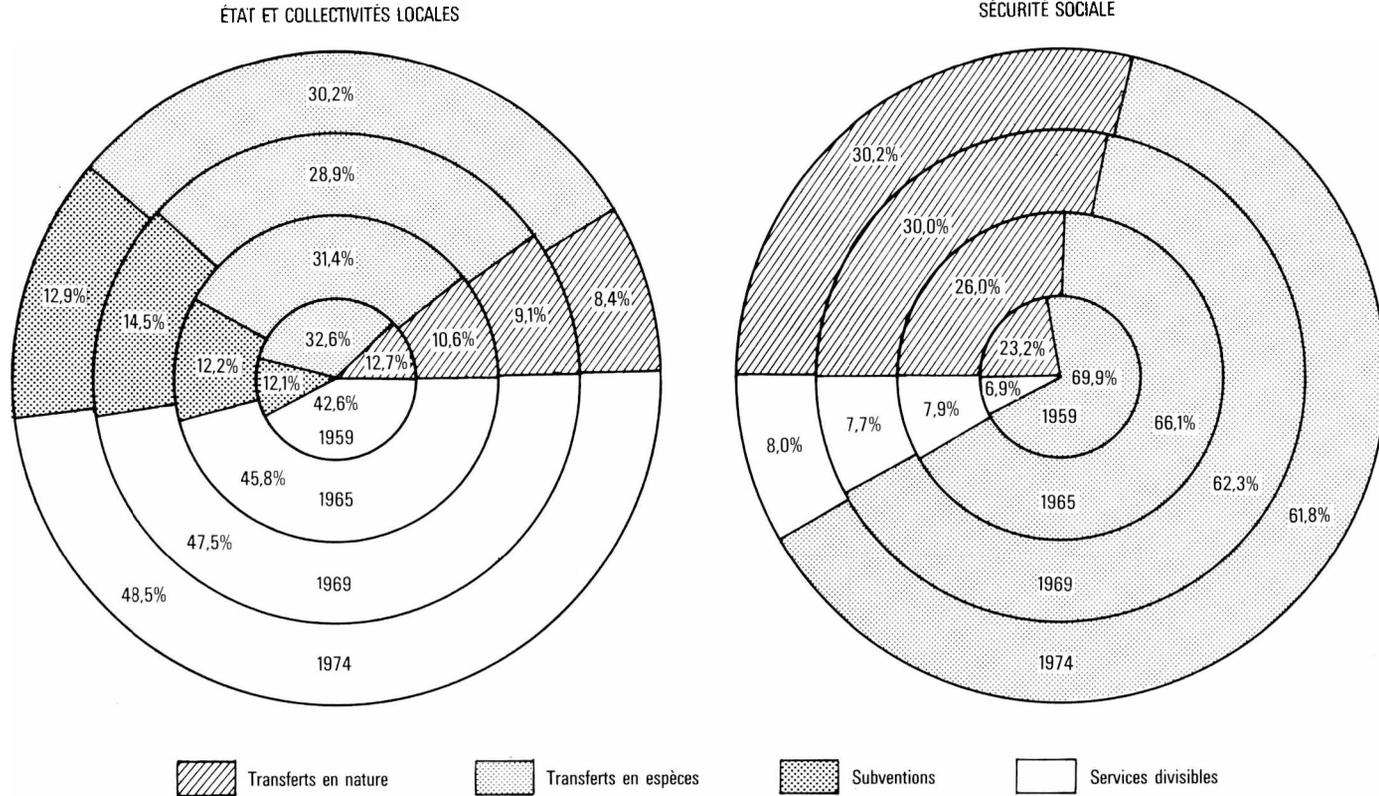
Les résultats donnés dans le tableau IV font ressortir les conclusions générales suivantes :

– si l'on ne tient compte que des transferts en nature, subventions et services « divisibles », le taux de financement collectif dans la Consommation Élargie a augmenté de 13,2 % en 1959 à 19,6 % en 1969 et s'est stabilisé à ce niveau en 1974 (19,5 %). L'inclusion des transferts en espèces relève ce taux mais aussi renforce sa croissance puisqu'il est passé successivement pour les 4 années de 27,5 à 35,6 % puis de 36,9 à 38,0 %;

– le rôle de l'État et des collectivités locales s'est accru jusqu'en 1969, principalement en raison du développement des services collectifs et, en partie des subventions. Entre 1969 et 1974 il s'est réduit, la diminution du poids relatif des subventions et des services collectifs dans la Consommation Élargie accompagnant la tendance de long terme à la réduction de la part financée par les

GRAPHIQUE 2

Répartition par mode des financements collectifs de l'État et des collectivités locales et de la Sécurité Sociale.



prestations en nature et les transferts en espèces en provenance de ces administrations. Ainsi que le montre le graphique 2, les services collectifs ont progressivement absorbé une proportion de plus en plus importante des financements de l'État et des collectivités locales (42,6 % en 1959 à 48,5 % en 1974);

— inversement, la prise en charge de la Sécurité Sociale n'a cessé de croître et plus rapidement que celle de l'État et des collectivités locales : en ne considérant que les financements strictement affectés à la consommation, la part de la Sécurité Sociale a doublé entre 1959 (4,3 %) et 1974 (8,6 %) et, avec les transferts en espèces, est passée de 14,3 à 22,4 % entre les mêmes années extrêmes. Le graphique 2 montre que, pour ces institutions, les services divisibles n'ont occupé qu'une place mineure dans leurs activités alors que l'ensemble des prestations a toujours représenté plus de 90 % de leurs financements, les transferts en nature ayant peu à peu augmenté en proportion (23,2 à 30,2 %) au détriment des transferts en espèces (70,0 à 62,8 %);

— ces évolutions relatives, différentes pour l'État, les collectivités locales et la Sécurité Sociale, se sont traduites par des modifications sensibles de la structure de financement de la Consommation Élargie. Le tableau IV montre en effet que les prestations en nature et les transferts en espèces ont gagné en pourcentage tout au long de la période, alors que la part relative des subventions et celle des services collectifs n'ont augmenté que de 1959 à 1969 puis ont diminué entre 1969 et 1974.

En résumé, au cours des années soixante, la part de financement collectif dans la Consommation Élargie s'est accrue en raison du développement des subventions et des services collectifs ainsi que des transferts en nature et en espèces de Sécurité Sociale, la progression de ces dernières au début des années soixante-dix compensant le retrait relatif du financement à la charge de l'État et des collectivités locales. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces évolutions sont la résultante de mouvements complexes ayant affecté aussi bien la structure de la consommation que les modalités institutionnelles de financement de la Consommation Élargie par les fonds publics et para-publics.

2. LES 14 FONCTIONS DE LA CONSOMMATION ÉLARGIE

La méthode et les limites statistiques de calcul de la Consommation Élargie ne permettent d'analyser que les évolutions structurelles en valeurs en termes de catégories de biens et services. Bien que, pour les raisons données précédemment concernant les estimations de coûts des services divisibles, les mesures d'évolution en volume par fonction se soient révélées impossibles, nous tenterons pour les postes les plus importants d'en donner une approximation même grossière à partir d'indicateurs physiques et des séries de prix (estimations des coûts de facteurs) et de volumes de la comptabilité nationale.

TABLEAU V

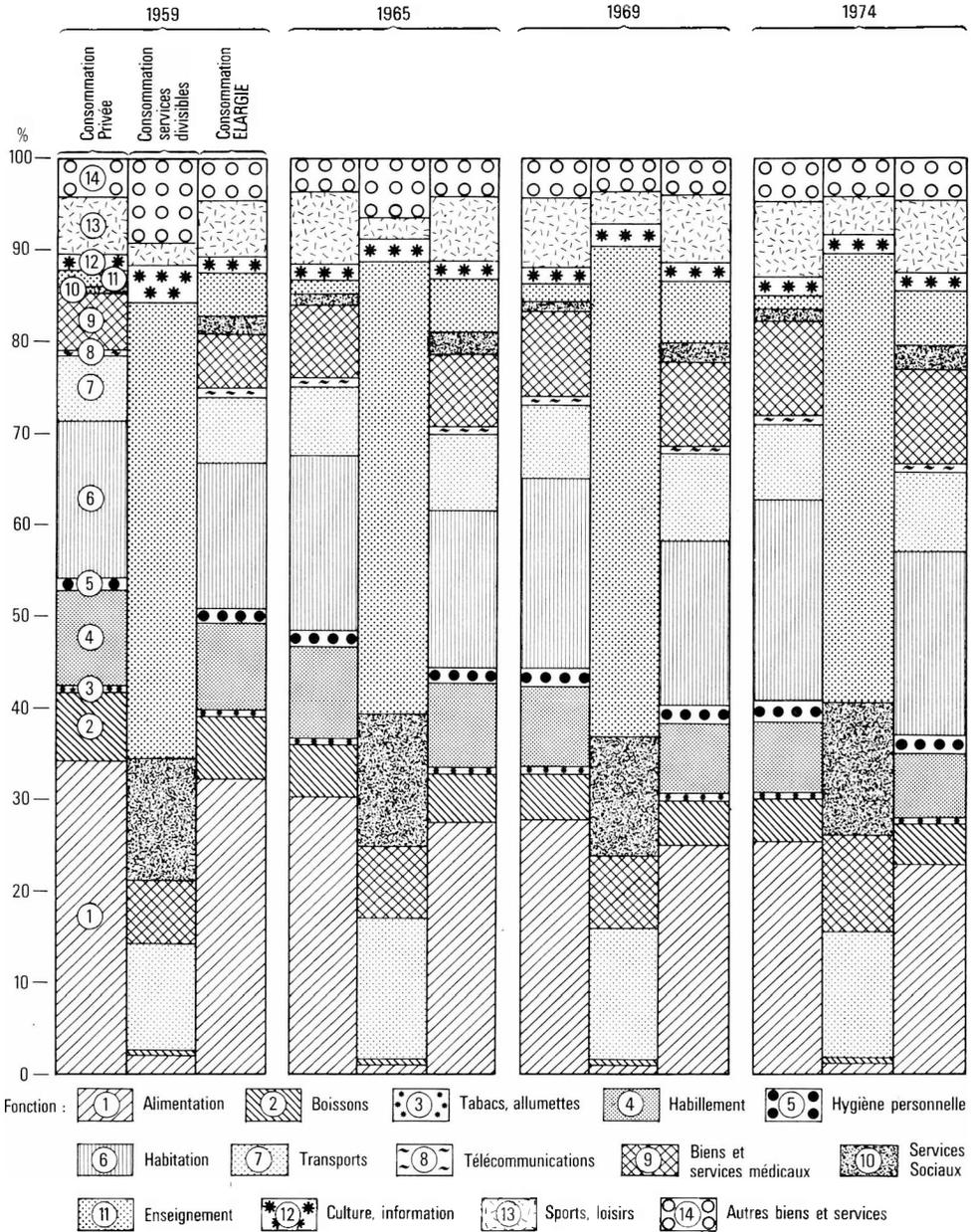
Répartition comparée de la Consommation Élargie et de la consommation finale des ménages entre les 14 fonctions

1974

	Alimentation	Boissons	Tabacs Allumettes	Habillement Chaussures	Hygiène personnelle	Habitation	Transports	Télécommunications	Biens et Services Médicaux	Services sociaux	Éducation	Culture Information	Sports Loisirs	Autres	TOTAL
1. Consommation Élargie (aux coûts des facteurs).	23,0	4,4	0,3	7,3	2,0	20,0	8,9	0,7	10,5	2,4	5,9	2,0	8,0	4,6	100,0
2. Consommation finale des comptes nationaux (aux prix du marché).	23,7	5,6	1,2	8,5	2,3	21,7	10,0	0,6	9,7	0,9	0,5	1,9	8,6	4,8	100,0
3 = 1 - 2. Écarts.	- 0,7	- 1,2	- 0,9	- 1,2	- 0,3	- 1,7	- 1,1	+ 0,1	+ 0,8	+ 1,5	+ 5,4	+ 0,1	- 0,6	- 0,2	0

GRAPHIQUE 3

Structure de la Consommation Élargie par fonction.



2.1. L'évaluation aux coûts des facteurs et la prise en compte des services non marchands divisibles modifient très sensiblement la répartition des diverses catégories de biens et services de la Consommation Élargie par rapport à la structure de la seule consommation finale des ménages donnée dans les comptes nationaux (*cf.* tableau V).

Dans la mesure où les consommations publiques ne jouent qu'un rôle très marginal et où le poids de la fiscalité indirecte est très sensiblement supérieur au taux de subventionnement, le coefficient budgétaire de certains postes de la Consommation Élargie est amoindri par rapport à celui calculé pour la consommation finale aux prix du marché. C'est le cas des fonctions suivantes : alimentation, boissons, tabacs-allumettes, habillement, hygiène personnelle, habitation et sports-loisirs, ainsi que transports pour lesquels il convient de remarquer que la prise en compte du service collectif de la route, consommation publique divisible, est loin de compenser le prélèvement fiscal opéré sur les consommations privées en particulier sur les carburants.

A l'opposé, un taux de taxation moyen souvent très faible, ainsi que l'introduction des services publics divisibles relèvent la proportion de quelques postes par rapport à ce qu'ils représentent dans la consommation finale des comptes nationaux. Le résultat est particulièrement marqué pour l'enseignement (5,9 % de la Consommation Élargie contre 0,5 % de la consommation finale aux prix du marché), et dans une moindre mesure pour les services sociaux, les biens et services médicaux et l'ensemble culture-information.

Enfin, avant d'analyser l'évolution des structures de la Consommation Élargie, il convient de souligner que les services publics divisibles retenus ici sont très concentrés et en proportion croissante dans les quatre fonctions enseignement, services sociaux, transports et services médicaux; respectivement 81,9, 86,1, 88,8 et 88,2 % pour les 4 années (*cf.* graphique 3).

2.2. Les modifications de structure de la Consommation Élargie durant les 15 années étudiées font apparaître plusieurs types d'évolution selon les fonctions.

2.2.1. En premier lieu, la diminution régulière et rapide de la part relative des quatre fonctions alimentation, boissons, tabacs-allumettes et habillement est classique dans l'observation des analyses de la consommation : elles représentaient globalement près de la moitié de la Consommation Élargie en 1959 et seulement un peu plus du tiers en 1974. Pour les deux postes les plus importants, alimentation-boissons et habillement, les baisses de leur coefficient budgétaire sont imputables à une croissance ralentie des volumes par rapport à celle de la Consommation Élargie, accentuée pour les dépenses d'habillement par une faible augmentation des prix ⁽¹⁾.

Nous remarquerons par ailleurs que les consommations « divisibles » ne jouent aucun rôle significatif dans ces postes. Enfin, il est à noter que ce sont les

(1) Augmentations moyennes annuelles des valeurs, volumes et prix de 1959 à 1974 : Consommation Élargie : +10,9 %, +5,3 %, +5,3 %, alimentation-boissons : +8,1 %, +2,9 %, +5,1 %, habillement : +8,8 %, +4,4 %, +4,1 %.

quatre seules fonctions dont la part dans la Consommation Élargie a diminué de 1959 à 1974, c'est-à-dire que globalement leur proportion s'est réduite d'environ 15 % au profit surtout des fonctions habitation, santé, transports, sports-loisirs et enseignement.

2.2.2. En second lieu, l'accroissement constant des coefficients budgétaires de l'habitation, des dépenses d'hygiène personnelle et de télécommunications est dû exclusivement à l'augmentation de la consommation privée. Dans le domaine des télécommunications on notera que, bien que la France fût encore en 1974 un des pays industrialisés les moins bien équipés (1), la croissance de la consommation au cours de la période étudiée est, pour l'essentiel, imputable à l'extension du réseau téléphonique et au développement de son utilisation (cf. tableau VI).

L'augmentation régulière de la part relative consacrée à l'habitation résulte d'un ensemble complexe de facteurs (2). En premier lieu le développement des constructions neuves ainsi que la spéculation foncière et immobilière et la libération progressive des loyers, auxquels s'ajoute à la fin de 1973 et en 1974 le relèvement important des prix de l'énergie pesant sur les charges locatives, ont contribué pour une part importante à la croissance des dépenses en ce domaine (3). En second lieu, l'amélioration qualitative des conditions de logement a été constante durant ces 15 années : qu'il s'agisse du nombre moyen de personnes par logement, de l'indice de peuplement ou du parc de certains appareils caractéristiques, tous ces indicateurs révèlent une croissance souvent importante du volume de certains biens et services liés à l'habitation. On remarquera que le développement des logements neufs et l'amélioration du confort des logements anciens, en relation avec une faible augmentation, voire une diminution, des prix de la plupart des matériels ménagers, se sont traduits par une progression rapide du taux d'équipement, en particulier pour les réfrigérateurs, les machines à laver et plus récemment les congélateurs et lave-vaisselles, mais aussi pour le chauffage central et les équipements sanitaires.

2.2.3. Les dépenses de transports ont évolué de façon contrastée : la croissance rapide des transports individuels s'opposant à une progression très lente des transports collectifs (tableau VII et graphique 5) (4). Par ailleurs, ces catégories de dépenses relèvent presque exclusivement de la consommation privée. Les services collectifs divisibles représentant entre 10 et 15 % du total sont constitués pour près de 95 % par le service gratuit de la route.

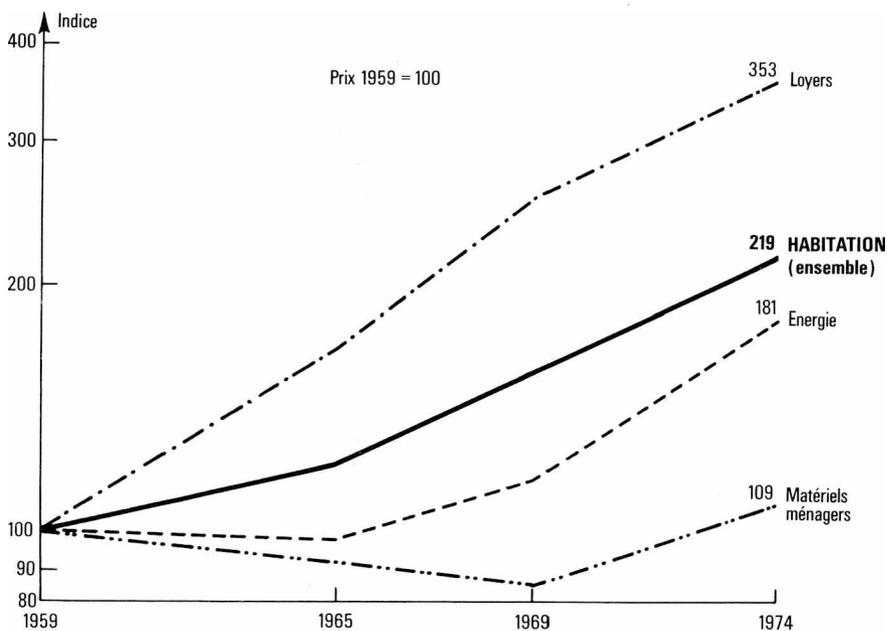
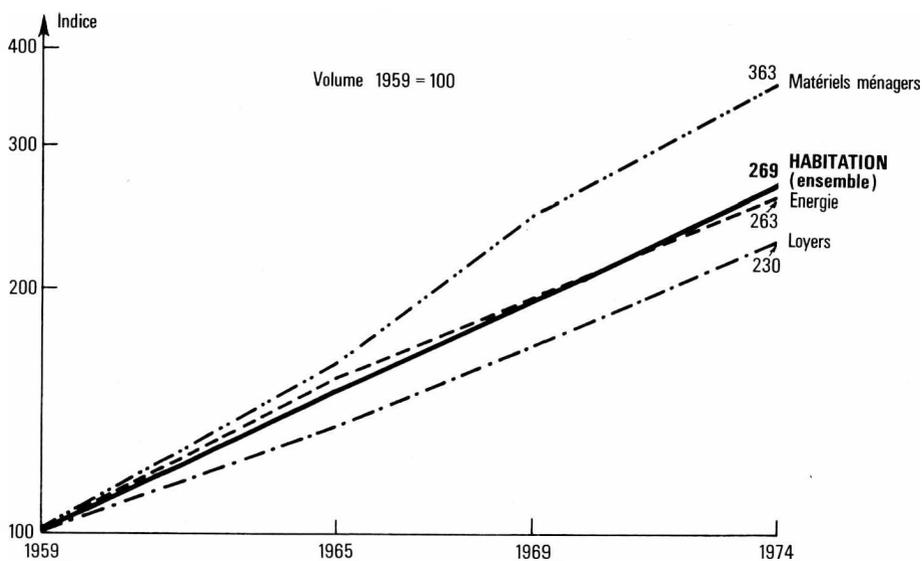
(1) Nombre d'appareils téléphoniques pour 100 habitants (1974) : U.S.A. : 67,7, Suisse : 59,4, Danemark : 42,8, Royaume-Uni : 36,6, Pays-Bas : 34,4, R.F.A. : 30,2, Belgique : 27,2, Italie : 24,6, France : 23,6, Irlande : 12,7. Sources : O.N.U., *Annuaire Statistique de la France*, 1978, p. 58.

(2) [18], [19].

(3) L'augmentation de la proportion du nombre des propriétaires (41,3 % en 1962, 46,6 % en 1975) est sans grande influence sur la croissance des dépenses de loyers dans la mesure où, en Comptabilité Nationale, ceux-ci se voient imputés des « loyers fictifs » dont la valeur et l'évolution sont estimées par référence aux loyers réels des locataires.

(4) Cf. notamment [20] à [28].

GRAPHIQUE 4
Évolution des dépenses d'habitation des ménages.



Source : Annuaire statistique de la France

TABLEAU VI

Principaux indicateurs du logement

	1959	1962 (recen- sement)	1965	1968 (recen- sement)	1969	1974	1975 (recen- sement)
Pourcentage de résidences principales construites après 1948.	—	17,1	—	29,3	—	—	44,9
Résidences secondaires (% dans le parc des logements).	—	5,9	—	6,9	—	—	8,0
Nombre moyen de personnes par logement (résidences principales).....	—	3,1	—	3,06	—	—	2,88
Statut d'occupation :							
— Propriétaires et accédants.	—	41,3	—	43,2	—	—	46,6
— Locataires.	—	58,7	—	56,8	—	—	53,4
dont : logés à titre gracieux.	—	(4,6)	—	(4,6)	—	—	(4,7)
Ensemble.	—	100,0	—	100,0	—	—	100,0
Indice de peuplement (résidences principales) :							
— Surpeuplés.	—	38,7	—	31,6	—	—	22,6
— Normal.	—	28,4	—	29,9	—	—	30,5
— Sous-peuplés.	—	32,9	—	38,5	—	—	46,9
Ensemble.	—	100,0	—	100,0	—	—	100,0
Pourcentage de logements ayant :							
— Chauffage central.	—	15,7	—	34,9	—	—	53,1
— Douche ou bain.	—	28,9	—	42,1	—	—	70,2
Taux d'équipement (pour 100 ménages) :							
— Réfrigérateur.	21,4	36,1	54,0	72,5	76,5	88,5	89,7
— Machine à laver le linge.	22,2	30,0	38,5	49,9	53,2	68,7	71,8
— Lave-vaisselle.	—	—	—	—	2,4 ⁽¹⁾	7,0	8,4
— Congélateur.	—	—	—	—	7,4 ⁽²⁾	13,4	16,9
Consommation d'énergie domestique :							
— Électricité (10 ⁹ kWh) 1959=100.	100,0	131,2	185,3	251,5	280,9	485,3	561,8
— Gaz de ville (10 ⁹ th) 1959=100.	100,0	120,4	179,4	231,4	251,0	415,7	417,6

⁽¹⁾ 1970.⁽²⁾ 1972.Sources : *Annuaire Statistique de la France*, I.N.S.E.E.

Le parc des voitures particulières s'est beaucoup développé durant les années soixante (+ 10,6 % par an de 1959 à 1968) puis s'est sensiblement freiné entre 1968 et 1974 (+ 4,4 % par an) : sur l'ensemble de la période, le taux de motorisation des ménages a plus que doublé, la multimotorisation ⁽¹⁾ jouant d'année en année un rôle plus important. Dans le même temps, le parc s'est également transformé, la proportion des voitures de puissance moyenne (6 à 10 CV) augmentant au détriment des petites cylindrées. Le taux d'équipement en deux-roues à moteur est plus difficile à analyser, il apparaît néanmoins, à travers les enquêtes, qu'après avoir stagné durant les années soixante, le parc a par la suite légèrement augmenté au profit des motos et cyclomoteurs ⁽²⁾ au détriment des scooters et vélomoteurs.

Le réseau routier ne s'est étendu qu'en raison de la construction d'autoroutes dont la longueur a été multipliée par 15,5 entre 1959 et 1974, mais celles-ci ne représentent qu'une part infime du total (0,2 % en 1974). L'amélioration qualitative du réseau a par contre été très sensible, due tant aux travaux de renforcement et d'aménagement qu'à l'élargissement des voies ⁽³⁾. Ceci se reflète indirectement dans l'augmentation de la valeur du service gratuit de la route que nous avons estimée dans la consommation non marchande de la fonction transport : elle a augmenté en moyenne de + 15 % par an durant les 15 années étudiées.

Dans ces conditions, le développement de l'utilisation des transports individuels a été rapide : de 1959 à 1974, le nombre de voyageurs/kilomètre en voiture particulière a été multiplié par 4,2, le volume de carburant utilisé par 3,7 et celui des services d'entretien et de réparation par près de 2,7. Par contre, jusqu'en 1973, les prix en ces domaines n'ont que très faiblement augmenté et ont même parfois baissé, ainsi les prix des carburants et lubrifiants entre 1965 et 1967. Seuls les prix des services d'entretien ont connu une hausse assez forte tout au long de la période (en moyenne + 6,4 % par an).

A l'opposé, les transports collectifs les plus importants, chemins de fer, transports urbains et routiers interurbains ont très peu progressé en volume, ils ont parfois diminué, notamment pour certains modes de transports urbains. Les deux secteurs où l'expansion a été forte sont d'une part les transports aériens, d'autre part les transports scolaires. Toutefois, ni l'un ni l'autre de ces postes ne

(1) Enquêtes Transports : 1966-1967 : pourcentage de ménages équipés d'au moins une voiture : 51,3 % (dont de deux voitures et plus : 5,8 %) ; 1973-1974 : pourcentage de ménages équipés d'au moins une voiture : 60,7 % (dont de deux voitures et plus : 11,4 %). Sources : L'Enquête Transports 1973-1974. *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série M. n° 65-66.

(2) Cyclomoteurs : inférieurs à 50 cm³, vélomoteurs : entre 50 et 125 cm³, motos : supérieures à 125 cm³.

(3) Les modifications successives apportées aux statistiques techniques ainsi que le déclassement de routes nationales en départementales à partir de 1971 rendent difficile l'estimation d'indicateurs physiques homogènes sur l'état des routes entre 1959 et 1974. On notera seulement que le kilométrage de routes dont la largeur est inférieure à 5 m représentait environ 23 % des routes nationales en 1963 et 8 % en 1973. et, aux mêmes dates, 75 et 68 % des routes départementales.

TABEAU VII
Principaux indicateurs des transports

	1959	1962	1965	1969	1972	1974
Réseau routier (km) :						
– Autoroutes	170	348	645	1 302	2 041	2 629
– Routes nationales, départementales et communales	780 000	783 300	784 000	783 000	783 300	784 500
– Chemins ruraux	695 000	698 000	695 000	687 000	690 000	692 000
Automobiles pour 100 ménages	28,7	35,4	46,3	55,4	61,3	62,7
Immatriculations de voitures neuves :						
– 2 à 5 CV	54,8	62,4	48,4	40,7	27,0	38,1
– 6 à 10 CV	35,9	30,2	43,9	53,4	62,4	55,3
– 11 CV et plus	9,3	7,4	7,7	5,9	10,6	6,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation d'essence et supercarburant ⁽¹⁾ (milliers de mètres cubes)	4 100	5 460	7 770	11 250	15 163	15 853
Voyageurs/km en automobile particulière ⁽²⁾ (milliards)	77,6	108,3	148,5	250,0	–	329,0
Voyageurs/km S.N.C.F. (grandes lignes et banlieue parisienne) (milliards)	32,0	35,8	38,3	39,1	43,2	46,9
Voyageurs/km R.A.T.P. (milliards) :						
– Rail	6,5	6,4	6,9	6,5	6,5	6,8
– Route	3,1	2,7	2,6	2,2	2,0	2,1
Voyageurs/km en avion ⁽³⁾ (milliards)	4,7	6,2	7,8	12,4	17,7	22,0
Transports scolaires : nombre d'élèves transportés, en moyenne quotidienne (milliers)	–	362,0	676,0	1 162,5	1 571,4	1 704,7

(¹) Estimations couvrant l'ensemble des voitures particulières et taxis des ménages, des entreprises et des administrations.

(²) Pour les méthodes d'estimation, cf. les rapports de la Commission des Comptes des Transports.

(³) Ensemble des voyageurs d'Air France, U.T.A. et Air-Inter.

Sources : *Annuaire Statistique de la France*, I.N.S.E.E., *Annuaire Statistique des Transports*, ministère des Transports, Rapports de la Commission des Comptes des Transports de la Nation.

représente une part importante, soit de la dépense de transports des ménages (¹), soit des dépenses des administrations dans ce domaine (²).

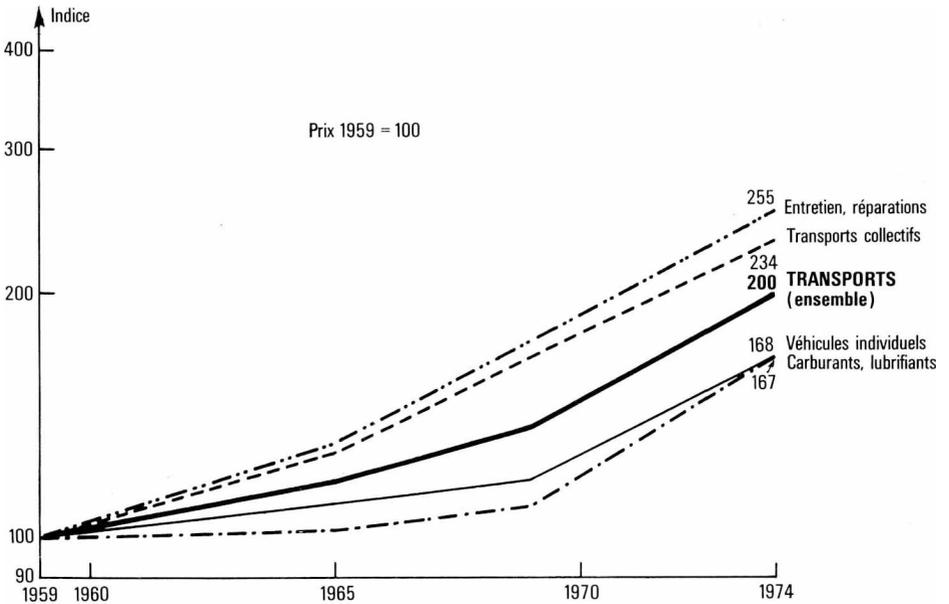
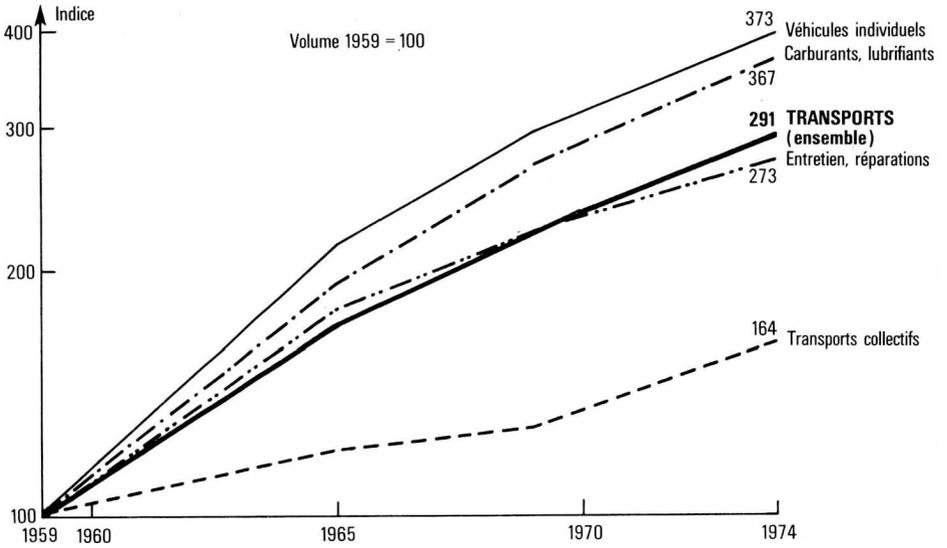
Les prix des transports collectifs, à l'inverse de ceux des transports individuels, ont crû relativement vite. La hausse a été très sensible en 1967-1968 et entre 1970 et 1973, le rythme moyen d'augmentation a été supérieur à celui qui avait été enregistré entre 1959 et 1967, du fait en particulier d'une diminution progressive de taux de subventionnement de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P.

(1) En 1974, la part de transports maritimes et aériens dans la dépense des transports collectifs des ménages était de l'ordre de 9 %, et par rapport au total de leurs dépenses de transports d'environ 1,6 %.

(2) Les dépenses publiques de transports scolaires constituaient, en 1974, environ 6,5 % du total des services divisibles de transports pris en compte.

GRAPHIQUE 5

Évolution des dépenses de transport des ménages.



Source : Annales statistiques de la France

En résumé, nous pouvons imputer l'accroissement de la part des transports dans la Consommation Élargie au cours de la période 1959-1974, d'un côté à la forte croissance du volume des transports individuels, de l'autre aux prix des transports collectifs. Il est cependant à noter que l'année 1974 marque une rupture très nette par rapport à ces évolutions antérieures de longue période : la forte hausse des prix des carburants intervenue fin 1973, mais aussi, durant l'année 1974, celle de presque tous les biens et services liés aux transports se sont traduites, en volume, par une baisse des dépenses de transports individuels et une accélération de l'utilisation des transports collectifs, notamment pour la S.N.C.F. Compte tenu des observations faites les années ultérieures ⁽¹⁾ qui font apparaître des fluctuations souvent fortes concernant principalement les transports individuels, il est sans doute prématuré de voir dans les résultats de 1974 le début d'un retournement durable des évolutions des années 1959-1973. Il est néanmoins peu douteux que le contexte économique général de stagflation et de hausses périodiques et brutales des prix des carburants sont susceptibles de modifier, sur longue période, les comportements des ménages à l'égard des transports. Le sens en est difficile à prévoir car, hormis les écarts fluctuants de prix relatifs et l'importance de l'effet revenu sur les achats de véhicules, les différents modes de transports ne sont pas systématiquement substituables.

2.2.4. De 1959 à 1974, la valeur de l'ensemble des biens et services relevant de la fonction santé a augmenté de 14,8 % par an en moyenne, passant de 6,2 % de la Consommation Élargie à 10,5 %.

La consommation privée, recouvrant presque exclusivement les dépenses médicales *stricto sensu*, représentait 90 % du total et a crû en moyenne de 14,6 % par an entre 1959 et 1974. Les services collectifs divisibles, environ 10 % de l'ensemble, ont augmenté à un rythme un peu plus rapide, 16,6 % par an, impulsés par la croissance des dépenses de gestion des administrations publiques de la santé, c'est-à-dire des régimes d'assurance maladie de Sécurité Sociale. On notera, par contre, que, parmi les services collectifs, les services de soins non marchands (service de santé militaire, médecine scolaire et universitaire, services prophylactiques...) n'occupaient qu'une place très faible et ont très peu augmenté au cours de la période.

Durant les 15 années étudiées, les différents postes de dépenses médicales ont connu des évolutions très inégales. Le développement de l'appareil de soins s'est manifesté dans deux directions : d'une part l'accroissement des effectifs, notamment des médecins dont la densité a augmenté de 55 %, d'autre part des modifications profondes dans les processus de soins [diminution relative des visites par rapport aux consultations, diffusion rapide des actes de spécialistes et des actes techniques de diagnostics — analyses médicales, radiologie... — et recours de plus en plus important à l'hospitalisation marqué à la fois par une

(1) [28].

augmentation de la fréquentation et une diminution de la durée moyenne de séjour ⁽¹⁾].

A ces facteurs d'offre s'en sont ajoutés d'autres touchant la demande de soins : vieillissement de la population, extension de la morbidité connue et soignée grâce à la diffusion des techniques nouvelles et élargissement progressif de l'assurance maladie obligatoire à toutes les catégories de la population, favorisant ainsi l'accès aux soins en rendant la demande solvable.

TABLEAU VIII
Principaux indicateurs de la Santé

	1959	1962	1965	1969	1972	1974
Taux pour 1 000 habitants :						
– Taux de mortalité générale...	11,2	11,4	11,1	11,5	10,6	10,5
– Taux de mortalité infantile ⁽¹⁾ ...	29,6	25,7	21,9	19,6	16,0	14,6
	(1956-1960)	(1961-1965)	(1966-1970)	(1970)		
– Taux de mortalité néonatale ⁽²⁾ ...	17,9	16,2	14,0	12,6	11,2	9,9
Espérance de vie à la naissance (années) :						
– Hommes...	67,0	67,3	67,8	67,6	68,7	68,9
– Femmes...	73,6	74,1	75,0	75,3	76,4	76,9
Praticiens pour 1 000 habitants :						
– Médecins (Ordre)...	1,005	1,085	1,168	1,292	1,439	1,563
– Dentistes (Ordre)...	0,329	0,346	0,380	0,395	0,448	0,478
– Pharmaciens (d'officines)...	0,329	0,328	0,328	0,342	0,350	0,358
						(1975)
– Masseurs-kinésithérapeutes...	–	–	0,314	0,363	0,481	0,574
Lits hospitaliers pour 1 000 habitants au (31/12)...	–	9,73	(1967) 9,80		10,35	10,23
dont publics...	–	(6,63)	(1967) (6,55)		(7,00)	(6,97)
Nombre d'actes par personne (Régime Général d'Assurance Maladie) :						
– Consultations (C+CS)...	1,76	2,11	2,46	2,77	2,97	3,21
– Visites (V+VS)...	1,08	1,16	1,26	1,40	1,28	1,29
– Actes de chirurgie et spécialité (K)...	3,55	4,08	5,25	6,62	7,54	8,64
– Actes de radiologie (Z)...	2,98	3,50	4,51	5,69	7,07	8,74
– Analyses médicales (B)...	7,47	10,30	15,42	22,84	31,76	39,26
– Journées d'hospitalisation...	–	2,65	3,35	3,42	3,83	3,91

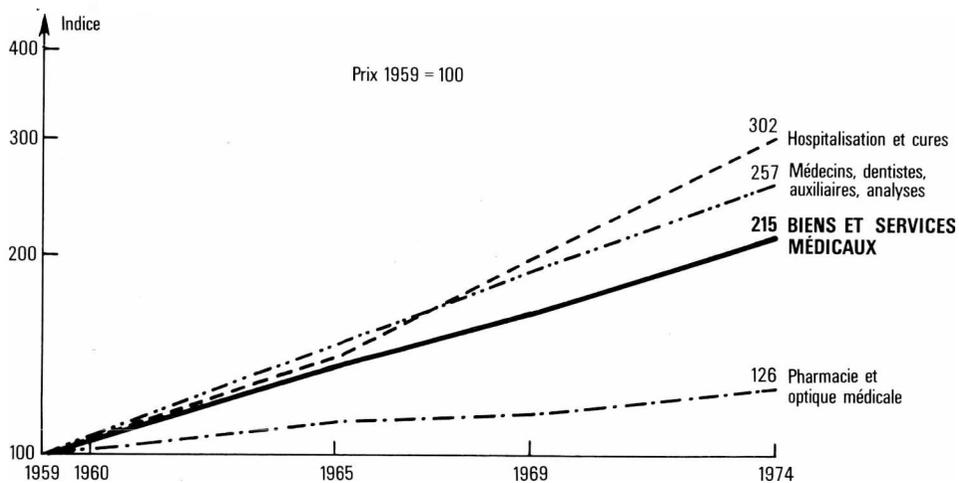
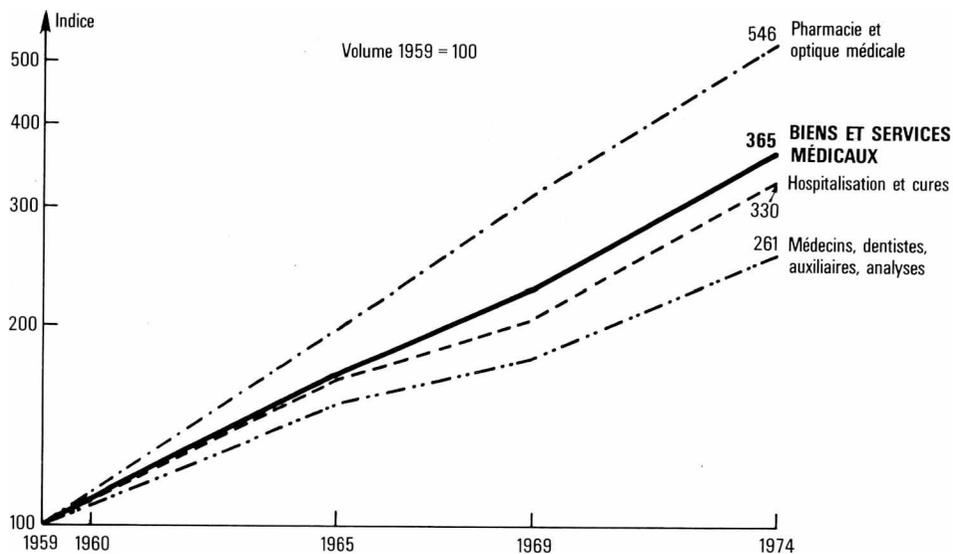
⁽¹⁾ Taux rectifié.

⁽²⁾ Décédés de 0 à 28 jours.

Sources : *Annuaire Statistique de la France*, I.N.S.E.E., Comptes Nationaux de la Santé, résultats 1950-1977, ministère de la Santé et de la Famille, C.R.E.D.O.C., I.N.S.E.E., 1979. *La consommation de soins médicaux dans le cadre de l'assurance maladie du Régime Général de Sécurité Sociale*, 1959-1978, S. SANDIER, F. TONNELIER, C.R.E.D.O.C., 1979.

(1) [29] à [33].

GRAPHIQUE 6
Évolution des dépenses de biens
et services médicaux des ménages.



Source : Annuaire statistique de la France

Tous ces éléments, très interdépendants, ont joué dans le même sens : l'augmentation des consommations médicales accompagnée de modifications importantes dans la structure des dépenses. Les soins hospitaliers sont ceux qui ont augmenté le plus rapidement sur l'ensemble de la période, surtout à partir de 1968 sous l'effet d'une accélération des coûts, donc des prix de journée; la consommation correspondante est ainsi passée de 29 % du total des dépenses de biens et services médicaux en 1959 à 39 % en 1974. En sens inverse, la consommation pharmaceutique a vu dans le même temps sa part relative décroître de 27 à 21 %, principalement en raison d'une très faible croissance des prix. L'évolution des soins ambulatoires a été plus complexe. En effet, leur proportion en valeur a diminué de 33 à 30 % du fait d'une moindre croissance, en volume et en prix, des soins de médecins et dentistes et ceci, malgré une augmentation rapide du volume des analyses de laboratoire et des actes d'auxiliaires, mais qui ne représentaient que 5 % du total de la fonction en 1974.

Faute de données fiables sur l'ensemble de la morbidité réelle et sa répartition entre les individus, il est difficile d'évaluer l'impact de ces évolutions sur le niveau sanitaire de la population. Tout au plus peut-on observer, d'une part que l'espérance de vie a augmenté plus rapidement pour les femmes (+ 3,3 ans à la naissance) que pour les hommes (+ 1,9 an à la naissance), d'autre part que, si le taux de mortalité général a baissé, la diminution a été particulièrement spectaculaire pour la mortalité infantile ⁽¹⁾, mais plus lente pour les autres classes d'âge, et a même eu tendance à augmenter pour les classes d'âge entre 15 et 24 ans. Enfin, les services collectifs de prévention occupent une faible place dans les dépenses médicales; sans doute le développement rapide de certaines vaccinations (poliomyélite...) a-t-il réduit certains besoins en ce domaine, mais ceci traduit aussi le peu d'attention marqué par les pouvoirs publics à ces problèmes au cours des 15 années étudiées ⁽²⁾.

2.2.5. Les services sociaux recouvrent des services hétérogènes dont les fonctions sont très diversifiées. Les bénéficiaires en sont principalement les enfants (crèches, pouponnières...), les personnes âgées (hospices, maisons de retraite...), et celles qui, handicapées ou chômeurs, sont en situation physique ou sociale difficile. Par extension, nous avons inclus dans cette fonction une partie des services d'administration générale du ministère du Travail ainsi que ceux des caisses d'allocations familiales et de retraite et la gestion des ASSEDIC et UNEDIC.

Nous devons souligner que les valeurs retenues pour cette fonction sont certainement sous-estimées. En effet, une part importante de ces services est financée par des administrations publiques et plus particulièrement par les collectivités locales dont les données statistiques sur ces sujets sont peu fiables voire inexistantes. Par ailleurs, les difficultés de mesure sont encore plus grandes pour tous les services sociaux fournis par les administrations privées : les associations non lucratives, les comités d'entreprises, les fondations, etc.

(1) Enfants de moins de 1 an décédés pour 1 000 nés vivants.

(2) [32], [33].

occupent une place souvent non négligeable en ce domaine mais ils échappent presque totalement à une observation statistique détaillée. Par ailleurs, les données physiques concernant les établissements sont relativement pauvres et peu homogènes, ne permettant pas d'analyser avec un minimum de précision les évolutions de longue période. Enfin, les structures de financement mettent en cause non seulement les administrations publiques et les caisses d'assurances sociales, mais aussi les administrations privées et les ménages dans des proportions toujours complexes et variables selon le type de service sans qu'il soit possible d'évaluer précisément le coût réel des prestations rendues.

Les estimations retenues ici font apparaître que la valeur des services sociaux a augmenté en moyenne de +13,1 % par an, passant de 1,8 à 2,4 % de la Consommation Élargie.

Leur structure générale ne s'est pas beaucoup modifiée pendant la période : les établissements pour enfants (pouponnières, crèches...) représentent environ 12 %, les hospices et maisons de retraite 20 %, les établissements pour handicapés (infirmes, aveugles, sourds-muets...) 11 %, les services d'aide aux chômeurs 2 % et les cantines et hôtels universitaires 10 à 12 %. Seuls les services

TABLEAU IX
Principaux indicateurs des services sociaux

	1958	1962	1966	1969	1974
Lits d'hospices et maisons de retraite du secteur public.	174 034	(1963) 181 133	nd	(1968) 228 355	257 688
Lits ou places en :					
- Pouponnières.	5 912	6 713	7 765	8 320	8 625
- Crèches.	14 500	18 839	23 266	26 580	42 080
- Jardins d'enfants.	34 510	30 312	30 312	25 698	18 497
- Maisons maternelles (hors hôpitaux).	3 500	4 089	5 951	7 498	3 105
Établissements pour l'enfance inadaptée :		(1960)			(1975)
- Établissements pour handicapés mentaux (I.M.P., I.M.P.R.O.-C.A.T.).		33 241	-	-	131 254
- Infirmes moteurs.		2 759	-	-	11 848
- Déficients sensoriels (aveugles et sourds-muets).		9 065	-	-	11 749
- Établissements pour caractériels.		26 553	-	-	32 206
- Établissements pour cas sociaux.		70 035	-	-	62 449
Nombres de bénéficiaires de l'Aide Sociale à domicile :					
- Personnes âgées.	nd	15 875	46 693	58 839	84 326
- Infirmes et aveugles.	nd	252 812	265 706	270 234	269 953
Aide Sociale des C.A.F. :					
- Assistantes sociales, travailleuses familiales et aides ménagères :		(1959)		(1968)	
• Familles bénéficiaires.		43 000	41 700	52 400	39 100
• Nombre d'heures (milliers).		4 200	3 900	4 250	3 822

Sources : *Annuaire Statistique de la France*, I.N.S.E.E., *Statistiques de l'Action Sociale*, C.N.A.F., *Annuaire Statistique de la Santé et de l'Action Sociale*, ministère de la Santé, C.T.N.E.R.H.I.

d'administration générale (caisses d'allocations familiales et de retraite, services du ministère du Travail) ont vu leur part relative diminuer légèrement d'environ 46 à 39 %.

Dans la mesure où ces chiffres permettent de déceler des évolutions significatives, il ne semble pas qu'au cours de la décennie 1959-1969 les divers types de services fournis aux ménages aient connu de grandes modifications. Par contre, entre la fin des années soixante et 1974, de nouvelles orientations sont apparues :

- dans le domaine des services aux personnes âgées, les services institutionnalisés (hospices...) ont plafonné au profit d'une extension des services d'aides à domicile;

- alors que les places dans les jardins d'enfants continuaient de diminuer, celles des pouponnières et, surtout, des crèches ont augmenté rapidement;

- un effort a semble-t-il été fait plus particulièrement pour développer les équipements pour l'enfance inadaptée en particulier pour les handicapés mentaux et les infirmes moteurs.

Toutefois, il faut remarquer que ces modifications des tendances antérieures, souvent induites par l'évolution des structures démographiques et le développement du travail féminin, sont restées de faible amplitude notamment parce que les travailleurs sociaux ont été en nombre insuffisant et leurs tâches trop dispersées. Les procédures de décision restent en effet encore peu décentralisées et surtout les modalités de financement trop peu coordonnées ⁽¹⁾.

2.2.6. Les services d'enseignement appartiennent en presque totalité au domaine du non marchand : plus de 85 % des dépenses courantes sont financées par les pouvoirs publics ⁽²⁾, l'État assurant par ailleurs une tutelle souvent très étroite sur les conditions de l'offre (formation des enseignants, carte scolaire, reconnaissance des diplômes...), tant publique que privée.

La part de ces dépenses dans la Consommation Élargie est passée de 4,8 % en 1959 à 6,7 % en 1969 pour redescendre à 5,9 % en 1974. Leur évolution traduit en réalité l'influence de deux ensembles de facteurs déterminants (cf. tableau X) :

- les uns démographiques concernent la structure par âge des élèves et étudiants et leur taux de scolarisation. Le vieillissement des classes d'âge nées pendant le « baby boom » entre 1946 et 1950 a entraîné un déplacement relatif des dépenses d'éducation du primaire en 1959 vers le secondaire et le supérieur pendant les années soixante et le début des années soixante-dix. Par ailleurs, en dépit de la baisse de la natalité, les effectifs scolaires et universitaires n'ont cessé

(1) [34] à [37].

(2) L'estimation très imparfaite des dépenses d'enseignement des collectivités locales conduit certainement à sous-estimer la part du financement public pour ces services ainsi que la proportion que ceux-ci représentent dans la Consommation Élargie.

TABLEAU X
Principaux indicateurs de l'Enseignement

Années scolaires	1959/1960	1962/1963	1965/1966	1969/1970	1973/1974
Proportion des classes d'âge dans la population (%) :	(1959)	(1963)	(1966)	(1970)	(1975)
– 0-1 an.	3,6	3,5	3,5	3,3	3,1
– 2-5 ans.	7,0	6,9	6,8	6,7	6,5
– 6-14 ans.	15,3	15,5	15,3	14,9	14,5
– 15-24 ans.	12,8	13,7	14,8	16,4	16,2
Taux de scolarisation par âge (les deux sexes) (%) :		(1964/1965)		(1970-1971)	
– 3 ans.	34,0	42,2		60,9	78,9
– 5 ans.	91,4	96,1		100,0	100,0
– 10 ans.	99,9	99,8		100,0	100,0
– 14 ans.	68,4	79,1		90,7	97,8
– 16 ans.	45,2	50,0		62,9	67,1
– 20 ans.	7,2	11,7		15,1	14,7
– 24 ans.	2,2	3,7		5,7	6,4
Répartition des élèves par degré d'enseignement (%) :					
– 1 ^{er} degré.	73,3	67,6	65,2	60,1	57,0
<i>dont préscolaire.</i>	<i>(13,3)</i>	<i>(14,1)</i>	<i>(16,5)</i>	<i>(17,8)</i>	<i>(18,7)</i>
– 2 ^e degré et technique.	24,4	29,4	30,2	34,3	36,7
<i>dont C.E.T. et classes nouvelles.</i>	<i>(2,7)</i>	<i>(4,3)</i>	<i>(4,5)</i>	<i>(4,9)</i>	<i>(5,8)</i>
– Enseignement supérieur.	2,3	3,0	4,6	5,6	6,3
TOTAL.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre (en milliers).	9 530	10 625	11 441	12 193	13 098
Nombre d'élèves par enseignant (secteur public) :					
– Enseignement préscolaire.	27,6	25,9	28,5	25,5	25,7
– C.E.G.	23,9	23,7	20,0	18,3	16,0
– C.E.S.	–	–	21,9	20,4	19,2
– Lycées.	24,1	20,1	18,6	16,2	14,9
Répartition des élèves (%) :					
– Secteur public.	82,1	82,6	83,3	84,2	84,5
– Secteur privé.	17,9	17,4	16,7	15,8	15,5
TOTAL.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : *Annuaire Statistique de la France*, I.N.S.E.E., Ministère de l'Éducation Nationale.

d'augmenter tout au long de la période (+ 2,2 % par an en moyenne) en raison de l'accroissement continu des taux de scolarisation pour toutes les classes d'âge. La hausse a été particulièrement forte pour le pré-scolaire avec le développement des maternelles, mais aussi pour les étudiants au-delà de la scolarité

obligatoire ⁽¹⁾ avec l'apparition de nouvelles filières techniques et supérieures, dont l'extension a été rapide après 1968;

— les autres facteurs d'ordre institutionnel ont contribué à la croissance des dépenses publiques en ce domaine : diversification des filières, création des I.U.T., développement des formations professionnelles et ouverture des universités, augmentation du taux d'encadrement des élèves, fourniture gratuite de livres scolaires.

Toutefois, si, pendant les quinze ans étudiés, ces progrès quantitatifs se sont traduits par une amélioration incontestable du niveau de scolarisation et de qualification de la population, il faut également souligner que des failles importantes subsistaient dans le système éducatif en 1974. En particulier les inégalités sociales d'accès aux enseignements post-scolaires demeuraient importantes ⁽²⁾. Dans le même temps s'opérait une nouvelle hiérarchisation de l'enseignement supérieur à l'intérieur de laquelle ce sont, paradoxalement les institutions traditionnelles, notamment universitaires, qui se sont révélées les plus inefficaces, non seulement par défaut de moyens, mais aussi pour n'avoir pas organisé rationnellement l'afflux des étudiants et la hiérarchisation des formations ⁽³⁾. Par ailleurs, la diversification des filières mais surtout la création de nouveaux et nombreux diplômes, souvent trop spécialisés, risquent d'entraîner, à terme, leur propre dévaluation en réduisant ainsi leur rôle de promotion sociale ⁽⁴⁾. Enfin, problème endémique du système éducatif, celui-ci assure mal le passage à la vie active et manque encore beaucoup de souplesse notamment à l'égard de la formation professionnelle continue et de l'éducation permanente ⁽⁵⁾.

2.2.7. Les dépenses de culture, information, sports et loisirs représentaient 8 % de la Consommation Élargie en 1959 et 10 % en 1974 ⁽⁶⁾.

Les biens et services rentrant dans cette fonction sont par nature très hétérogènes. Néanmoins, on observe que le sous-ensemble comprenant les livres et revues, les acquisitions d'équipements audio-visuels (radio, télévision...), les articles de sports ainsi que les services des hôtels, cafés et restaurants ⁽⁷⁾ a représenté une partie importante et croissante (82 % en 1959, 86 % en 1974) du total, les autres postes (cinémas, théâtres, musées, bibliothèques, loteries et P.M.U....) voyant décroître leur part relative tout au long de la période.

En effet, durant ces 15 années, on a pu enregistrer des modifications profondes de la structure des dépenses en ces domaines. Ceci résulte de multiples facteurs

(1) Scolarité obligatoire portée à 16 ans en 1967.

(2) [38], [39], [40].

(3) [43].

(4) [38], [39], [41], [42].

(5) [38], [39].

(6) De même que pour les services sociaux, les insuffisances des statistiques des collectivités locales entraînent certainement une sous-évaluation des consommations collectives en ces domaines, et probablement, un biais de sous-estimation de leur augmentation dû, notamment, à l'impossibilité de chiffrer précisément les dépenses pour les maisons de la culture à la charge des communes.

(7) Non compris l'alimentation et les boissons (cf. paragraphe 2.2.1 ci-dessus).

interdépendants touchant aussi bien les conditions économiques, notamment le développement inégal de l'offre ⁽¹⁾, que les transformations des modes de vie liées à l'augmentation du « temps disponible hors travail » et les évolutions socio-démographiques (taille de la famille, travail féminin...) ⁽²⁾.

TABLEAU XI
Principaux indicateurs de la fonction Culture, Information, Loisirs

	1959	1962	1965	1969	1972	1974
Postes de télévision pour 100 ménages.	10,2	23,1	40,8	66,4	77,5	82,4
<i>dont postes couleurs</i>	—	—	—	—	5,1	10,5
Fréquentation des cinémas (entrées pour 100 habitants).	7,8	6,6	5,3	3,7	3,6	3,4
Tirages annuels de livres non scolaires (milliers d'exemplaires).	103 147	126 900	160 750	188 852	275 191	243 379
Tirages annuels de périodiques et quotidiens (millions d'exemplaires).	6 520	6 798	7 089	7 249	7 266	7 044
Départs en vacances de juin à septembre (pour 100 habitants).	(1961) 32,3		41,0	42,7	46,4	48,2 ⁽¹⁾
Colonies et camps de vacances (milliers de journées).	34 853	36 580	34 550	32 499	31 249	29 967
Sommes jouées au P.M.U. (millions de francs).	1 079,4	2 105,1	4 655,2	5 863,1	7 991,6	10 089,6
Sommes jouées à la Loterie Nationale (millions de francs) ⁽²⁾	624,0	703,2	692,6	640,2	580,6	659,8
Licenciés des Fédérations sportives (milliers).	2 553,6	3 326,9	3 799,3	5 010,5	6 037,5	6 496,1
Bons vacances (nombre d'enfants bénéficiaires).	768 330	1 241 000	1 545 000	1 508 300	1 229 715	1 314 831

⁽¹⁾ De mai à septembre.

⁽²⁾ Produit brut, c'est-à-dire y compris les billets rachetés par la Loterie Nationale.

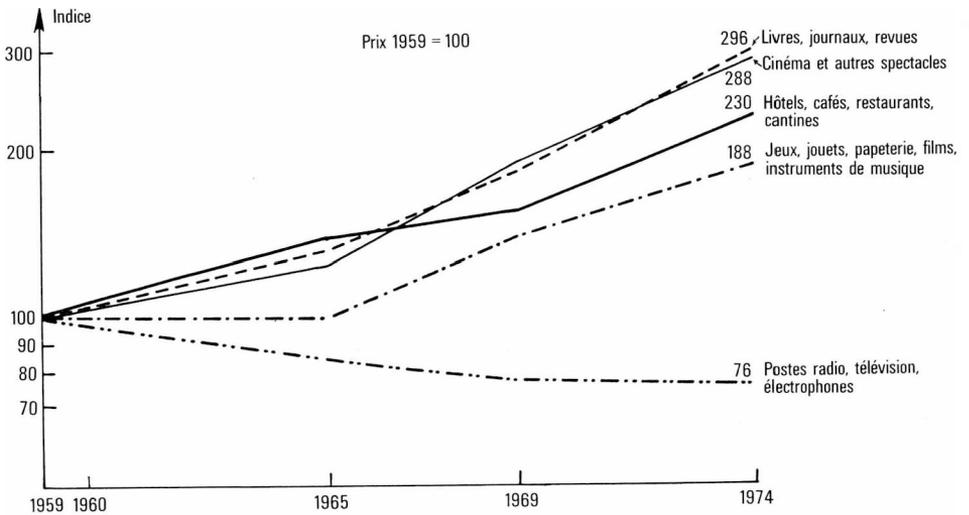
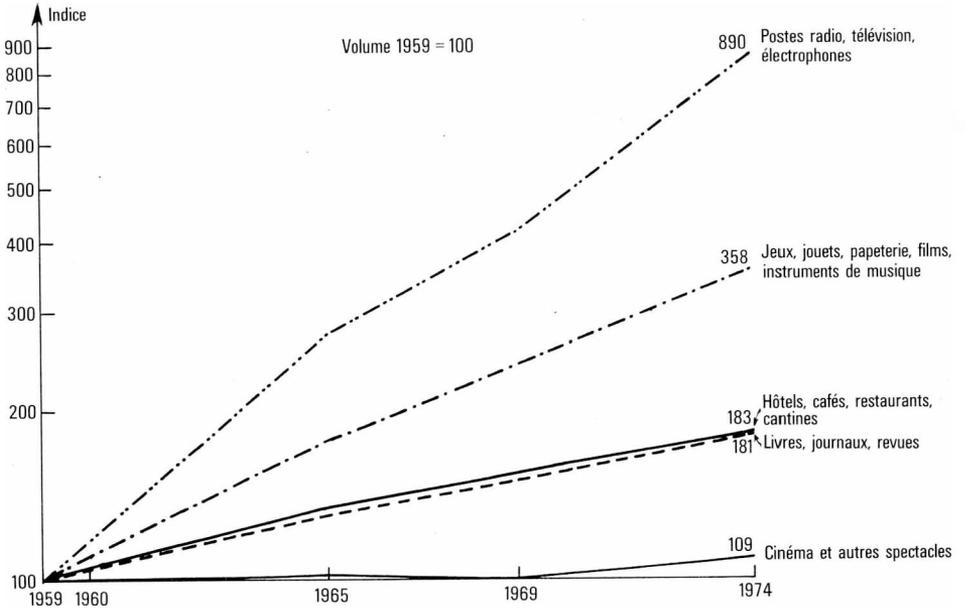
Sources : *Annuaire Statistique de la France*, I.N.S.E.E., Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs.

(1) Le graphique 7 suggère que les prix dans ces secteurs n'ont pas augmenté beaucoup plus vite que l'indice général des prix à la consommation et que, par conséquent, les modifications des structures de consommation en valeur sont surtout imputables aux évolutions de volumes, le seul poste à faire exception étant les appareils audio-visuels dont la baisse continue des prix a certainement eu pour contrepartie une expansion très rapide du volume, notamment pour la télévision.

(2) [44] à [47]. On notera en particulier que les enquêtes 1967 et 1973 ont fait ressortir, d'une part les corrélations positives du niveau d'éducation (diplôme) avec le temps passé à la lecture, aux sorties (cinéma, théâtre, concert...), à l'écoute de la radio et au bricolage, et de l'âge avec le temps passé au jardinage, d'autre part, que l'écoute de la télévision croît puis décroît avec le niveau de diplôme et avec l'âge.

GRAPHIQUE 7

Évolution de certaines dépenses de culture et loisirs des ménages.



Source : Annuaire statistique de la France

En résumé, on constate que de 1959 à 1974 :

- les dépenses traditionnelles de livres, journaux, cinémas, théâtres et concerts ont vu leur part relative décroître dans le total;

- les acquisitions de radio et télévision et les dépenses liées à la pratique des sports ont connu une forte expansion tant en valeur qu'en valeur relative, de même que celles de services hôteliers et de camping en raison de la croissance régulière du taux de départ en vacances et du tourisme;

- en dépit de la progression extrêmement rapide des sommes engagées dans les loteries et, surtout, dans les paris mutuels, les pertes nettes totales des ménages, considérées ici comme une consommation, ne représentaient qu'un pourcentage très faible du total (3 % en 1974);

- enfin, les consommations collectives d'administration générale couvrant essentiellement les frais de fonctionnement des ministères de la Culture et de la Jeunesse et des Sports ont représenté de façon presque constante une proportion d'environ 5 % du total.

En définitive, les modifications structurelles des dépenses de culture-information-loisirs se sont faites, durant ces 15 années, au profit des loisirs individuels et marchands à l'égard desquels toutes les classes sociales n'ont pas les mêmes possibilités d'accès. Ces inégalités vont souvent dans le même sens que celles des niveaux d'enseignement et de revenus, mais elles reflètent également les disparités de l'offre entre milieu urbain et milieu rural. Par ailleurs, ainsi que les travaux préparatoires des VI^e et VII^e Plans l'ont mis en évidence, ceci a eu pour corollaire une privatisation de l'espace, accentuée par les difficultés des collectivités locales et des associations à financer et gérer des équipements collectifs dans ces domaines. Enfin, on peut également observer que durant cette période, malgré la diminution des horaires de travail, l'aménagement du temps de loisirs n'a pas trouvé de solution satisfaisante en dehors de quelques tentatives embryonnaires d'étalement des vacances et d'expériences sur l'introduction du travail à temps partiel.

2.2.8. Les autres biens et services regroupent des dépenses très diverses et trop hétérogènes pour être définis sans ambiguïté au sein d'une seule fonction.

On remarquera seulement que ces consommations ont représenté une proportion à peu près constante de la Consommation Élargie d'environ 4 à 4,5 %.

En 1974, l'ensemble des petits articles (horlogerie, bijouterie, maroquinerie, articles de fumeurs, papeterie et articles de bureau) constituait près de 45 % du total. Au titre des consommations collectives, le seul poste notable est celui du nettoyage des rues et de l'entretien des parcs et jardins publics (environ 10 % du total en 1974); toutefois les incertitudes sur la fiabilité des données statistiques des collectivités locales ne permettent pas d'en analyser la structure et l'évolution avec précision.

2.3. Nous reportons à la conclusion générale, après l'analyse des modes de financement, les observations principales que suggère l'évolution des 14 fonctions de la Consommation Élargie. Tout au plus remarquera-t-on dès

maintenant que l'éventail très ouvert des biens et services étudiés et les transformations de sens divers dont ils ont été l'objet montrent clairement que la consommation n'est pas réductible à quelques lois ou facteurs explicatifs simples du seul fait qu'elle traduit des modes de vie, c'est-à-dire les manières d'être d'une société non seulement dans l'appropriation et l'emploi de ces biens et services, mais aussi dans les façons de les produire, de distribuer les revenus et d'utiliser le temps.

3. LE FINANCEMENT DES 14 FONCTIONS : CHARGE DES MÉNAGES ET FONDS COLLECTIFS

Ainsi que nous le soulignons dans l'introduction, un des intérêts du concept et de la mesure de la Consommation Élargie est de permettre l'évaluation des modes de financement de la consommation en tenant compte de l'ensemble des mécanismes en cause ⁽¹⁾, les résultats ne dépendant que de la fiabilité des instruments de mesure dont, en cette matière, l'origine est en général administrative.

3.1. Les modalités de financement

Rappelons que celles-ci sont au nombre de quatre : trois concernent la consommation privée (la charge définitive des ménages, les transferts sociaux en nature et les subventions) et une seule la consommation collective divisible considérée comme financée par les ressources budgétaires des collectivités publiques et para-publiques.

La dépense à la charge des ménages est obtenue par solde, après déduction des transferts en nature et des subventions de la consommation marchande aux coûts des facteurs.

La distinction entre transferts en nature et subventions d'exploitation repose sur les conventions de la Compatibilité Nationale. On ne peut nier que dans certains cas le classement dans l'une ou l'autre catégorie soit plus ou moins arbitraire, notamment les prestations d'assurance maladie versées directement en tiers payant aux hôpitaux ou les remboursements par l'État des réductions tarifaires de la S.N.C.F. sont des transferts en nature alors que leurs modalités de

(1) Compte tenu des précautions méthodologiques exposées précédemment, les turbulences introduites par les impôts indirects ayant été éliminées, tous les mécanismes de financement sont additifs, qu'ils portent sur les consommations privées ou sur les services collectifs. On remarquera que les structures de financement par fonction et par mode qui sont analysées dans cette section diffèrent légèrement de celles que l'on peut calculer directement à partir des tableaux de l'Annexe I. En effet, la déduction des impôts indirects des trois modes de financement de la consommation marchande a été faite par catégorie de biens et services (80 postes) de chacune 10 fonctions; en raison des taux de taxation très variables à l'intérieur d'une même fonction (par exemple les carburants plus fortement imposés que les transports collectifs), la structure de financement d'une fonction résultant du calcul détaillé, après sommation des biens et services qui la composent, n'est pas rigoureusement égale à celle obtenue en déduisant le taux moyen de taxation au niveau du total de la fonction.

calcul et de versement les apparentent à des subventions. Tout au moins le respect des concepts des Comptes Nationaux a-t-il le mérite de simplifier l'analyse institutionnelle puisque, dans le domaine de la consommation, les organismes de Sécurité Sociale ne versent que des prestations en nature et l'État et les collectivités locales principalement des subventions et quelques prestations en nature sous forme d'aides sociales.

L'incidence des subventions d'exploitation sur les prix à la consommation ou sur le revenu des producteurs est elle-même difficile à appréhender. Ainsi que nous l'avons évoqué précédemment ⁽¹⁾, nous avons supposé que toutes les subventions retenues se traduiraient par une diminution des prix de marché, mais s'imputeraient d'autant sur les coûts de facteurs.

Enfin, il convient de souligner à nouveau que si les services collectifs divisibles produits par l'État et la Sécurité Sociale sont connus avec une assez bonne approximation à partir de leurs budgets et comptes, ceux produits par les collectivités locales sont évalués par défaut.

3.2. Évolution de la structure des modes de financement

Les quatre ensembles de mécanismes qui peuvent être affectés au financement des biens et services ne se répartissent pas dans les mêmes proportions entre les quatorze fonctions de la Consommation Élargie (cf. graphique 8).

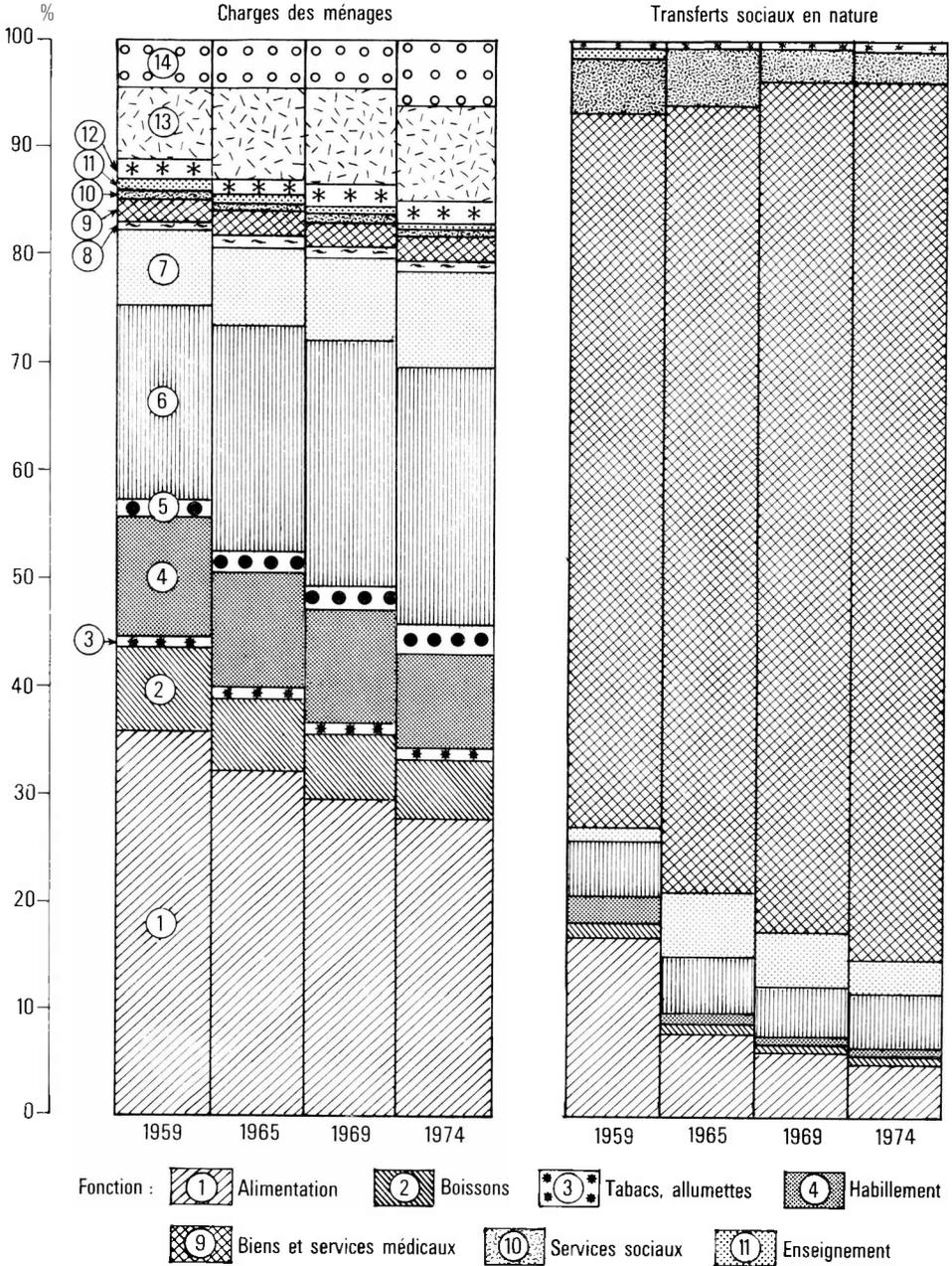
Ainsi, la ventilation de ce qui reste à la charge des ménages (y compris implicitement les transferts en espèces) s'est modifiée de façon importante : le total des dépenses consacrées à l'alimentation, aux boissons, aux tabac et allumettes et à l'habillement est passé de 56 à 43 %, la diminution la plus sensible portant sur l'alimentation (de 36 à 27 %), ceci au profit d'une part de l'habitation dont le coefficient budgétaire a augmenté de plus de 6 %, d'autre part des transports qui ont gagné 2 % (principalement du fait du développement des transports individuels), de l'ensemble des deux fonctions culture-information-sports-loisirs (+3 %) et des dépenses d'hygiène personnelle (+1 %). Ce mouvement de balance entre deux ensembles de consommation concerne au total plus de 90 % de la charge nette des ménages. Il illustre, en l'amplifiant quelque peu, ce que nous avons observé pour l'ensemble de la Consommation Élargie, c'est-à-dire la diminution relative des dépenses consacrées aux besoins traditionnels en faveur de celles liées à l'amélioration du cadre de vie (logement, transports, loisirs).

Les prestations d'assurance maladie constituent de loin la partie la plus importante des transferts en nature et leur croissance rapide a encore accru leur pourcentage par rapport aux autres prestations. En effet, les biens et services médicaux représentaient environ les deux tiers du total de ces transferts en 1959 et 81 % en 1974, le rôle de la Sécurité Sociale s'amplifiant encore plus vite,

(1) Cf. ci-dessus paragraphe 1.3. note ⁽¹⁾.

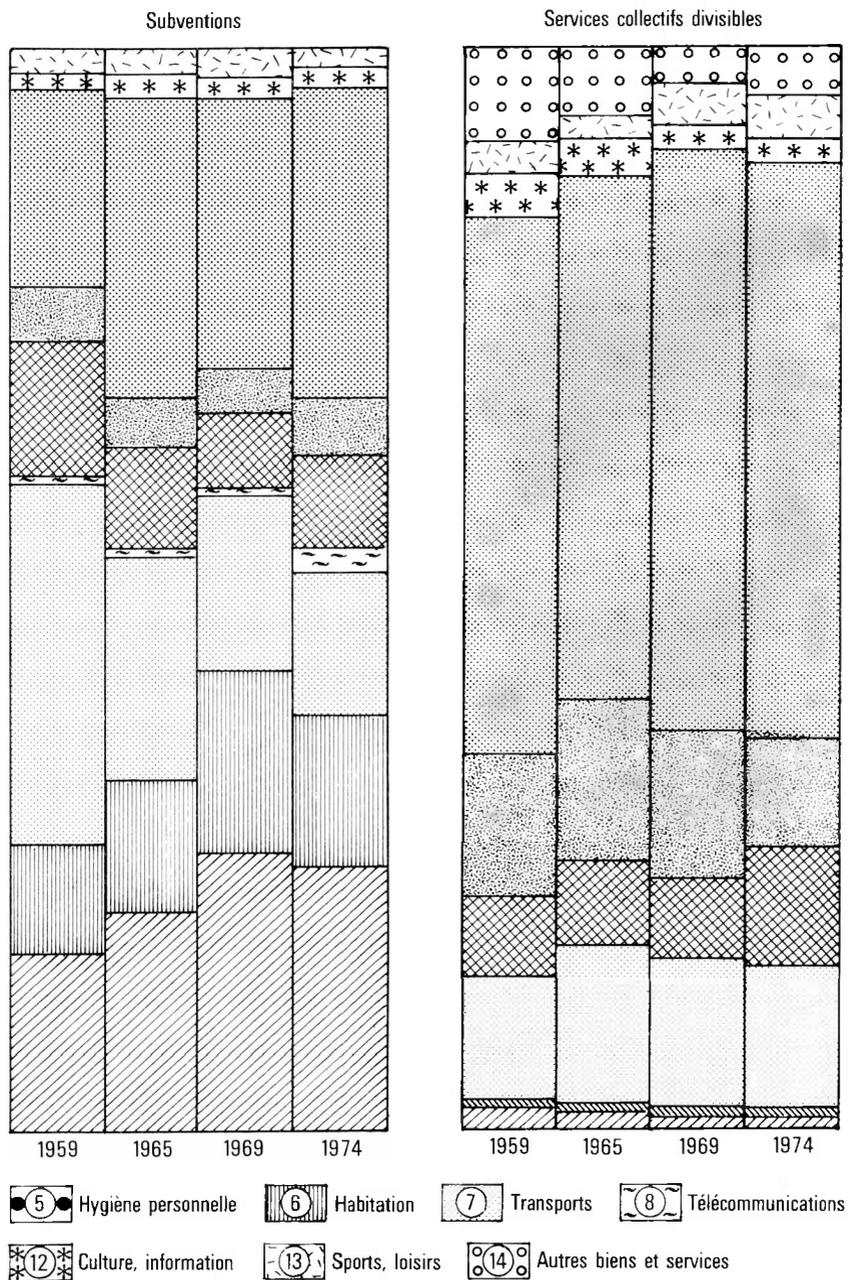
GRAPHIQUE 8

Structure par fonction des modes de



(1) Nets d'impôts indirects.

ancement (1) de la Consommation Élargie (%).



passant de 57 à 76 % au cours de la période. Les autres types de dépenses n'occupaient qu'une place secondaire et décroissante; en 1974, les aides sociales en nature affectées à l'alimentation et aux services sociaux ne dépassaient pas 10 % et les prestations sociales liées au logement et aux transports représentaient respectivement 5 et 2,7 % du total.

En ce qui concerne les subventions, leur répartition parmi les diverses consommations est plus dispersée. On remarquera néanmoins que, pour chacune des 4 années, 80 % d'entre elles sont concentrées sur quatre postes : l'alimentation, le logement, l'enseignement et les transports. De ces quatre fonctions, trois ont vu leur part relative croître entre 1959 et 1974 : l'alimentation (de 17 à 25 %), l'habitation (de 10 à 14 %) et l'enseignement (de 18 à 29 %). Par contre, la proportion des subventions versées aux transports collectifs a diminué régulièrement, passant de 33 % en 1959 à 13 % en 1974.

L'enseignement représente environ la moitié des services « divisibles », mais il est à noter que le pourcentage a augmenté entre 1959 (50 %) et 1969 (53 %) pour redescendre en 1974 (49 %). Les transports, c'est-à-dire le service rendu par l'usage « gratuit » du capital routier, ont connu à peu près la même évolution mais avec une part relative plus faible dans les services collectifs (11 % en 1959 et 14 % en 1974). Les services sociaux ont occupé une place assez stable d'environ 14 % du total de ces consommations. Enfin, les services collectifs attachés aux dépenses médicales ont gagné en importance relative (7 % en 1959, 11 % en 1974) essentiellement en raison de la croissance des frais d'administration liée à l'extension des régimes d'assurance maladie de Sécurité Sociale.

3.3. Évolution de la structure de financement des fonctions de consommation

Nous avons vu précédemment que, considérée globalement, la Consommation Élargie était financée par des fonds collectifs à raison de 13,2 % en 1959 et 19,5 % en 1974. En fait, cette évolution a été le résultat à la fois de modifications institutionnelles touchant les fonds collectifs et des croissances relatives des quatre-vingts catégories de biens et services composant la Consommation Élargie pour lesquelles les quatre modes de financement ont joué un rôle variable.

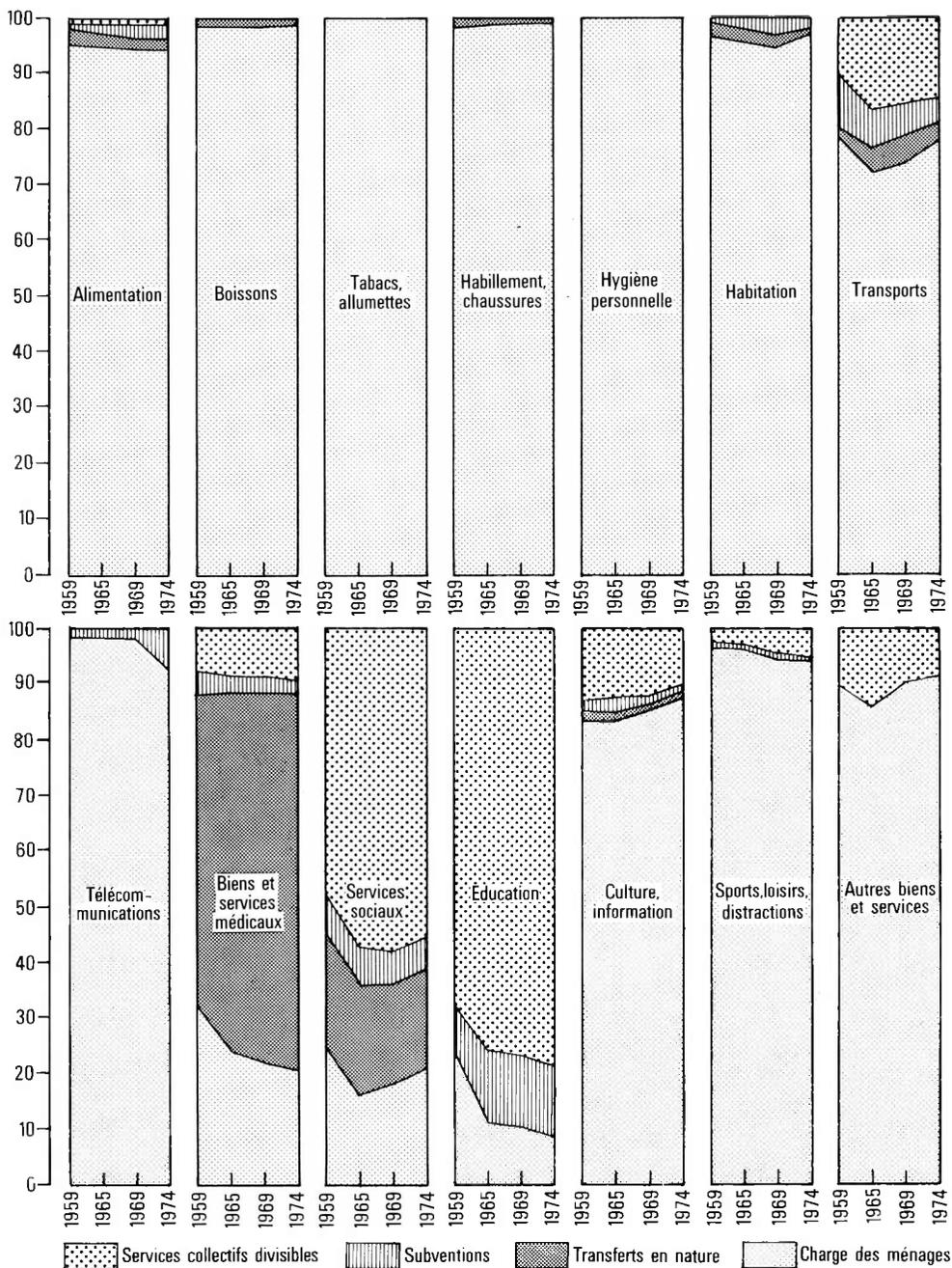
Le graphique 9 permet de faire apparaître trois ensembles de fonctions selon l'importance qu'y tient le financement collectif : A) celui où il est nul, B) celui où il est faible (inférieur à 10 %) et C) celui où il joue un rôle non négligeable (supérieur à 10 %).

A) Les ménages gardent à leur charge l'intégralité de leurs dépenses de tabacs, allumettes et d'hygiène personnelle.

B) Les fonds collectifs n'interviennent que faiblement dans le cas de l'alimentation et des boissons : en effet, les transferts sociaux en nature (prestations d'assurance maladie et d'aide sociale au titre de l'alimentation fournie par les hôpitaux et les établissements sociaux, avantages en nature distribués par les communes) ont décliné en proportion de 1959 à 1974, pour ne plus représenter qu'un peu moins de 2 % du total en fin de période. Sous réserve

GRAPHIQUE 9

Structure de financement (1)
des fonctions de consommation (%).



(1) Net d'impôts indirects.

de ce que nous avons précisé antérieurement concernant leur incidence réelle, les subventions d'exploitation ne constituaient pas non plus, en ce domaine, une part de financement très importante; bien qu'ayant augmenté au cours des 15 années, elles ne représentaient qu'environ 3,5 % des consommations alimentaires en 1974. Quant aux services « divisibles », leur part a toujours été négligeable (0,5 %).

Pour les télécommunications, seules interviennent les subventions : leur participation était toutefois faible (environ 2 %) durant les années soixante, ce n'est qu'au début des années soixante-dix qu'elle s'est légèrement accrue pour atteindre 9,6 % en 1974, le solde étant, évidemment, payé par les utilisateurs.

Les activités de sports et loisirs étaient à la charge des ménages à raison d'environ 95 %. Les 5 % restants recouvraient à la fois les subventions versées aux fédérations et associations sportives ainsi que les frais de fonctionnement du ministère de la Jeunesse et des Sports, au titre des consommations collectives.

Enfin, le financement collectif des dépenses d'habitation représentait 3 % du total en 1959, 4 % en 1965, 6 % en 1969 et 4 % en 1974. Il ne concernait pas du tout les acquisitions d'équipements ménagers (meubles...) mais principalement les dépenses de loyers (allocations logement et subventions aux organismes H.L.M.), et, dans une moindre mesure les charges locatives (subventions aux organismes de distribution d'eau et de chauffage urbain) et les frais de déménagement (allocation de déménagement). En 1974, l'allocation logement du Régime Général bénéficiait à environ 1,4 millions de ménages, soit un peu moins de 10 % des ménages, pour lesquels elle représentait entre 50 et 68 % des dépenses de loyers ⁽¹⁾. Il n'en reste pas moins que, si ces transferts étaient une aide substantielle pour certaines familles, en particulier les plus nombreuses, les financements collectifs constituaient une proportion peu importante du total, tendant même à s'amenuiser à partir du début des années soixante-dix sous l'effet conjugué de la hausse des loyers et du relèvement plus modéré des taux d'allocation. Ce retrait des pouvoirs publics dans le secteur du logement est d'ailleurs confirmé à d'autres niveaux, qu'il s'agisse de la tutelle sur les prix par la disparition progressive des loyers soumis à la loi de 1948 au profit des loyers libres ou de la part de financements publics dans l'investissement en logements ⁽²⁾.

C) Pour cinq fonctions, le poids de l'intervention des pouvoirs publics dans le financement de la consommation est important, voire essentiel : ce sont les transports, les dépenses médicales, les services sociaux, l'enseignement et la culture. Parmi elles, nous pouvons distinguer d'après le graphique 9, d'une part les consommations médicales qui sont financées en majeure partie par des prestations en nature, d'autre part les quatre autres pour lesquelles les services « divisibles » jouent le rôle principal dans les fonds collectifs.

(1) [17].

(2) Parts respectives des logements terminés ayant bénéficié de subventions et primes du Crédit Foncier et des logements non aidés : 1959 : 91 % et 9 %; 1965 : 88 % et 12 %; 1969 : 77 % et 23 %; 1974 : 64 % et 36 %. Part du financement public dans l'investissement au logement : 1959 : 50 %; 1965 : 33 %; 1969 : 33 %; 1974 : 23 %. Sources : ministère de la Construction et Annaire Statistiques de la France, I.N.S.E.E.

Le développement des transports individuels plus rapide que celui des transports en commun explique l'essentiel de l'évolution des modes de financement de cette fonction. Les ménages paient la plus grande partie des dépenses en ce domaine et en proportion croissante depuis 1965 (près de 80 % en 1974, dont 61 % pour les transports individuels et 19 % pour les transports collectifs). La participation relative des fonds collectifs s'est, en conséquence, amenuisée progressivement. Mais il est significatif que cette diminution n'est pas imputable au service gratuit rendu par le réseau routier : au contraire, celui-ci a crû très fortement entre 1959 et le milieu des années soixante ⁽¹⁾ et, par la suite, a représenté une part assez stable de 14 % de l'ensemble des autres interventions publiques. Ces dernières ne concernent que les transports en commun sous forme, soit de transferts sociaux (remboursements de réductions tarifaires aux familles nombreuses, militaires, étudiants...), soit de subventions d'équilibre à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P. : elles ont vu leur importance diminuer, surtout à partir de la fin des années soixante (1959 : 11 %; 1965 : 11,4 %; 1969 : 10 %; 1974 : 6,6 %). Ceci reflète la moindre fréquentation des transports collectifs, mais aussi le désengagement graduel de l'État vis-à-vis des entreprises publiques de ce secteur, à la suite notamment du rapport Nora (1968) dont les recommandations ont été en partie concrétisées en 1971 (avenant à la convention de 1937), laissant désormais plus d'autonomie à la S.N.C.F. dans sa politique tarifaire et forfaitisant le montant des subventions.

Entre 1959 et 1974, les dépenses de biens et services médicaux à la charge des ménages sont passées de 32,4 à 20,6 % du total et les subventions de 4,3 à 2,2 %. En contrepartie, les transferts sociaux se sont accrus de 55,8 à 67,6 % et les services « divisibles » de 7,5 à 9,6 % : la croissance relative des uns et des autres est due au rôle grandissant de l'assurance maladie de Sécurité Sociale (45 % en 1959 et 71 % en 1974) qui a plus que compensé le retrait de l'État et des collectivités locales (9,7 % en 1959 et 5,4 % en 1974). Il est clair que ces transformations sont imputables à des facteurs institutionnels (extension de l'assurance maladie obligatoire aux agriculteurs en 1961 et aux autres professions indépendantes en 1969 ⁽²⁾, allongement de la liste des maladies remboursées à 100 %, accords de conventionnement avec les professions médicales...). Mais la croissance rapide des consommations médicales et la modification de leur structure ⁽³⁾ ont contribué à amplifier les éléments précédents, en particulier l'augmentation régulière de la part de l'hospitalisation, dont les dépenses sont plus souvent remboursées à 100 % que les autres soins.

Une telle évolution exprime en fait le caractère assez spécifique de la politique des pouvoirs publics à l'égard du financement des dépenses de santé. Face à des

(1) L'accroissement très rapide de la part des services « divisibles » entre 1959 et 1965 est dû à la fois à l'augmentation de la valeur estimée du service rendu, et à l'accélération du trafic des voitures particulières (cf. *supra* tableau VII).

(2) Population protégée par l'assurance maladie de Sécurité Sociale : 1959 : 76,0 %; 1965 : 93 %; 1969 : 95 %; 1974 : 98,5 %.

(3) Cf. ci-dessus paragraphe 2.2.4.

besoins incontestablement prioritaires mais dont la satisfaction est obtenue à des coûts croissants, l'institution d'un système collectif de protection sociale, indispensable pour éviter les inégalités trop grandes dans l'accès aux soins, s'est traduite par le développement progressif d'un secteur économique dont le fonctionnement est à mi-chemin entre le marchand et le non marchand. En effet, bien que le secteur privé soit encore largement majoritaire dans le système de production, l'État exerce une tutelle assez pressante à presque tous les niveaux (modalités de financement et de remboursements des régimes de Sécurité Sociale, prix conventionnés des médecins libéraux et cliniques, dépendance étroite des établissements hospitaliers du secteur public, financement des investissements lourds, etc.). Cette situation n'est pas sans ambiguïté, tant à l'égard du comportement économique des ménages pour lesquels les effets prix se trouvent en fait amortis, voire éliminés, que du comportement de la puissance tutellaire qui, tout en aménageant le marché sans s'y substituer, ne contrôle pas entièrement la croissance des coûts ni n'assure totalement une parfaite égalité d'accès au système de soins.

Sous réserve des imprécisions et surtout des sous-estimations que nous avons rappelées plusieurs fois, les services sociaux, également, ont vu leur structure de financement se modifier entre 1959 et 1974. Les prestations sociales en nature, c'est-à-dire principalement les aides sociales de l'État et des collectivités locales pour les hospices et maisons de retraite, représentaient environ 20 % du total en 1959 et 18 % en 1974. Les subventions concernent presque exclusivement celles versées par les collectivités locales et les caisses d'Allocations Familiales aux crèches et garderies ainsi que celles de l'État aux organismes universitaires (cités, œuvres sociales...); leur part relative a légèrement diminué au cours de la période, passant de 6,4 à 5,9 % entre 1959 et 1974. Les services collectifs se composent, pour près des deux tiers, des frais d'administration des caisses Vieillesse et d'Allocations Familiales ainsi que de ceux entraînés par l'assistance apportée par ces dernières à certains ménages défavorisés ou handicapés sous forme d'aide ménagère et familiale. Le tiers restant représente à la fois les services de la main-d'œuvre, principalement ceux destinés aux chômeurs (A.N.P.E., ASSEDIC...), et, dans une moindre mesure, les services départementaux du ministère du Travail et les établissements pour handicapés (aveugles, sourds-muets...). Leur proportion dans le total des services sociaux s'est accrue de 1959 (49 %) à 1969 (58 %) pour redescendre en 1974 (à 55 %). En sens contraire, les paiements des ménages ont diminué relativement jusqu'en 1965 (16 %) mais par la suite ils ont augmenté progressivement pour atteindre 21 % en 1974, principalement du fait du relèvement des prix et tarifs de certains établissements (crèches, hospices, maisons de retraite) de moins en moins subventionnés ou pris en charge par l'aide sociale. Bien que les évaluations en ces domaines soient moins précises et que les financements collectifs aient représenté en 1974 à peu près la même proportion (80 %) que pour les consommations médicales, l'évolution des structures de financement des services sociaux, entre 1965 et 1974, révèle une tendance inverse de celle des dépenses de santé : d'une part, les interventions des régimes d'assurance sociale tendent lentement à se restreindre, d'autre part, la couverture des frais par les mécanismes classiques d'assistance ou de

subventionnement des établissements sociaux se concentrent sur les catégories sociales les plus défavorisées (personnes âgées et familles nombreuses à très bas revenus) ou des secteurs particuliers (handicapés mentaux, déficients sensoriels), laissant dans les autres domaines les ménages supporter une partie croissante des coûts de production de ces services.

Dans le domaine de la culture et de l'information, la part à la charge des ménages s'est accrue d'année en année de 83 % en 1959 à 87 % en 1974. Les transferts sociaux en nature (distribution gratuite de livres et journaux dans les établissements sociaux...) ne tenaient qu'une place infime et d'ailleurs décroissante durant ces 15 années (0,7 % en 1974). La participation de l'État aux dépenses de culture, sports, loisirs a toujours été relativement faible. Il est à noter, en particulier, que la presque totalité des subventions était versée aux théâtres nationaux (Opéra, Comédie Française...) dont la fréquentation est particulièrement inégalitaire. Par contre, les subventions destinées à l'édition et aux maisons de la culture ne jouaient pas non plus un très grand rôle. Également significative a été la baisse de la proportion des services « divisibles » qui représentaient environ 14 % du total en 1959 et seulement 9,6 % en 1974. Ceux-ci recouvrant une grande partie des frais de fonctionnement des musées et bibliothèques ainsi que ceux du ministère de la Culture; leur perte d'influence au cours de la période étudiée ne fait que traduire une stabilisation, voire une diminution, du rôle des pouvoirs publics sur des activités collectives et traditionnelles face à une privatisation croissante des sources de financement particulièrement évidente dans le domaine de la radio et de la télévision.

Enfin, les services d'enseignement relevant pour l'essentiel des budgets publics, la proportion correspondant au financement des ménages est faible et n'a cessé de décroître tout au long de la période, passant de 23,5 % en 1959 à 10,5 % en 1974 : il recouvre une partie des achats de livres scolaires, les droits d'inscription et d'examen et les frais restant à leur charge dans l'enseignement privé ainsi que ceux des leçons particulières.

L'analyse de l'évolution de la structure du financement collectif permet de faire ressortir trois observations :

— la part relative de celui-ci, dans le total de la fonction enseignement, a constamment augmenté : de 76,5 % en 1959 à 91 % en 1974, tant du fait des subventions (8,1 % en 1959, 13 % en 1974) que du fait des services « divisibles » (68,4 % en 1959, 78 % en 1974);

— même si elle est ici sous-estimée, la formation professionnelle fournie directement par les entreprises (hors taxe professionnelle ou « 1 % formation ») ⁽¹⁾ occupe une place non négligeable. Pour chacune des 4 années étudiées, elle a représenté entre 5 et 6,5 % du total des consommations liées à

(1) Les évaluations correspondantes ont été fondées sur les travaux préparatoires du VI^e Plan (contribution financière des entreprises à la formation, C.G.P., juin 1969). Ces formations étant fournies par les entreprises elles-mêmes, on ne peut ni les intégrer dans les services non marchands, ni les considérer comme relevant du secteur marchand (car elles n'ont pas réellement de prix de marché, mais un coût répercuté dans les prix de revient des autres biens et services vendus). C'est donc par convention qu'elles ont été assimilées à des subventions d'exploitation.

l'enseignement. Par ailleurs, sa participation aux dépenses de formation professionnelle et technique s'est progressivement amenuisée, surtout après la création des filières techniques de l'enseignement public à la fin des années soixante, mais elle représentait encore environ 30 % du coût de ce type d'enseignement en 1974;

— le financement d'origine publique a constitué successivement pour chacune des 4 années, 70, 82, 83 et 86 % du total des dépenses d'éducation. Il privilégie évidemment les services « divisibles » dont la répartition par niveau d'enseignement s'est progressivement modifiée sous l'influence des facteurs socio-démographiques et institutionnels cités précédemment ⁽¹⁾ : au total, l'enseignement primaire qui constituait un peu plus de la moitié des services « divisibles » d'enseignement en 1959 n'en représentait plus qu'environ le tiers en 1974 alors que, dans le même temps, l'enseignement secondaire passait de 17 à 25 %, l'enseignement technique de 11 à 16 % et le « supérieur » de 11 à 17 %. Parallèlement, les subventions versées par l'État à l'enseignement privé ont vu leur part relative dans le total des dépenses d'éducation passer d'environ 1,4 % en 1959 à 6,7 % en 1965 et 7,6 % en 1974. Cette progression rapide est due surtout à ce que la loi de 1959 réorganisant et élargissant l'aide et la tutelle de l'État à l'enseignement privé est entrée progressivement en application au début des années soixante.

Ces transformations s'apparentent sur deux points à celles que nous avons observées dans les structures de financement des consommations médicales. En premier lieu, la pression des facteurs démographiques a eu des conséquences presque mécaniques sur la répartition des coûts entre les niveaux d'enseignement. Mais elle a aussi contribué très largement à des remises en question successives de l'infrastructure de l'Éducation Nationale et de ses programmes au fur et à mesure que les vagues importantes d'élèves puis d'étudiants atteignaient les différents degrés de l'enseignement. En second lieu, l'extension de la tutelle de l'État sur l'enseignement privé est, par certains aspects, assez comparable à celle organisée sur le secteur privé des soins médicaux. La prise en charge partielle des coûts par les pouvoirs publics a eu pour contrepartie le respect d'obligations touchant la qualité des services rendus et leur tarification en même temps que l'État tentait, sans toujours y parvenir, de résoudre le dilemme concurrence-complémentarité entre le secteur privé et le secteur public. Certes les détails des modalités de financement et de la tutelle sont différents pour l'enseignement et la santé, mais l'extension de l'économie administrée durant la période 1959-1974 traduit sur le fond les mêmes objectifs : ceux de préserver des intérêts vitaux pour la collectivité, alliés à la nécessité d'assurer un minimum de justice distributive.

3.4. Évolution de la structure des transferts en espèces

Nous avons retenu l'hypothèse selon laquelle les transferts en espèces (prestations familiales, retraites...) étaient avant tout consacrés aux achats de

(1) Cf. ci-dessus paragraphe 2.2.4.

TABLEAU XII

Principaux indicateurs sur l'évolution des transferts en espèces

	1959	1962	1965	1969	1972	1974
Nombre de familles bénéficiaires des prestations familiales ⁽¹⁾	4 070,1	4 302,4	4 593,7	4 647,2	4 701,6	4 585,3
dont :						
- familles de 2 et 3 enfants (%).....	59,3	59,7	59,0	59,7	60,1	64,1
- familles de 4 enfants et + (%).....	18,2	19,4	18,7	18,2	15,8	15,2
Base mensuelle de calcul (F) :						
- Allocations familiales.....	190,0	243,0	288,0	361,0	415,5	553,0
- Allocation de Salaire Unique.....	180,0	194,5	194,5	194,5	194,5	194,5
Plafond de ressources de l'Allocation de Salaire Unique (familles de 2 enfants) (F).....	-	-	-	-	(1/07) 34 560	34 560
Bénéficiaires de l'Aide Sociale :						
- aux personnes âgées.....	461,3	175,3	200,4	227,9	266,3	278,7
- aux infirmes et aveugles ⁽²⁾		316,6	331,3	336,4	338,5	349,9
- à l'enfance.....	352,7	430,5	516,4	645,2	628,1	584,4
Nombre de boursiers de l'enseignement public et privé (10 ³).....	(1958-59) 520,5	(1961-62) 785,3	(1965-66) 1 188,6	(1968-69) 1 616,4	(1971-72) 1 962,2	(1973-74) 1 999,9
Nombre de bénéficiaires d'avantages vieillesse ⁽³⁾ (au 1/07) (10 ³).....	nd	5 253,1	(1964) 5 626,4	7 329,3	9 457,0	9 890,0
Pensionnés d'un régime de retraite complémentaire de l'AGIRC et ARRCO (10 ³).....	nd	824,5	1 893,0	(1968) 3 110,2	3 188,8	5 600,9
Revalorisation des pensions d'invalidité et vieillesse (régimes général et agricole) ⁽⁴⁾ 1959=100.....	100,0	136,9	197,4	255,8	362,1	463,6
Valeur du point pour le calcul des retraites complémentaires (1959=100) :						
- Cadres ⁽⁵⁾	100,0	131,6	157,9	201,1	257,9	326,3
- Non Cadres ⁽⁶⁾	100,0	119,7	151,7	180,9	222,6	276,3
Demandes d'emploi non satisfaites (moyennes mensuelles) :						
- en milliers.....	140,7	122,6	142,1	223,0	383,5	497,7
- 1959=100.....	100,0	87,1	101,0	158,5	272,6	353,7
Chômeurs secourus par l'Aide Publique (moyennes mensuelles) :						
- en milliers.....	36,7	21,4	31,4	103,9 ⁽⁷⁾	141,2	160,8
- 1959=100.....	100,0	58,3	85,6	283,1	384,7	438,1

⁽¹⁾ Tous régimes, sauf État et collectivités locales.

⁽²⁾ Bénéficiaires de l'allocation principale seulement.

⁽³⁾ Tous régimes, sauf État et collectivités locales, y.c. allocation supplémentaire.

⁽⁴⁾ Entre le 1^{er} avril de chaque année, sauf en 1974 (ravalorisations en janvier et juillet).

⁽⁵⁾ Au 1^{er} janvier.

⁽⁶⁾ Au 1^{er} octobre puis au 1^{er} janvier à partir de 1969.

⁽⁷⁾ A partir de 1969 nouvelle série, non compris les bénéficiaires d'allocations spéciales du F.N.E.

Sources : *Annuaire Statistique de la France*, I.N.S.E.E., C.N.A.F., ministère du Travail, ministère de l'Éducation Nationale.

consommation. Même si ce postulat est quelque peu forcé, il est sans doute assez proche de la réalité pour une grande majorité des ménages qui en bénéficient. Les mécanismes d'allocations de ces transferts ne permettent évidemment pas d'évaluer le pourcentage qu'ils représentent dans l'acquisition des différentes catégories de biens et services. Tout au plus peut-on estimer leur participation globale, qui vient d'ailleurs en déduction de celle qui reste à la charge des ménages ⁽¹⁾, par rapport au total de la Consommation Élargie; elle a augmenté très sensiblement entre 1959 (14,3 %) et 1974 (18,5 %).

Ainsi que l'illustre le graphique 10, la répartition entre les différentes catégories de prestations ainsi qu'entre les secteurs payeurs s'est sensiblement transformée au cours des 15 années étudiées.

Le phénomène marquant de cette période a été le déclin relatif des prestations familiales au profit d'une part des retraites, d'autre part, dans une moindre mesure, des indemnités journalières de maladie et des indemnités de chômage. Quant aux organismes payeurs, leur poids respectif est demeuré à peu près identique durant les années soixante, 66 % pour la Sécurité Sociale, 28 % pour l'État et les collectivités locales et 6 % pour les entreprises, mais dès le début des années soixante-dix l'importance de la Sécurité Sociale s'est progressivement accrue au détriment des deux autres.

Pour comprendre ces évolutions, il convient de tenir compte, comme précédemment, de l'influence des facteurs démographiques et des modifications institutionnelles, ces dernières ayant été entre 1959 et 1974 souvent plus importantes que celles touchant les transferts en nature.

La décroissance régulière du rôle joué par les prestations familiales tient en premier lieu à la baisse de la natalité et à la réduction corrélative de la taille de la famille. A réglementation constante, ceci a entraîné une diminution de la part des familles les plus nombreuses pour lesquelles les allocations familiales sont proportionnellement les plus avantageuses (*cf.* tableau XII). En sens contraire, à partir de 1962 plusieurs réformes des conditions d'attribution des prestations sont intervenues ⁽²⁾ et de nouvelles allocations ont été créées ⁽³⁾. Toutefois, ces modulations, le plus souvent destinées à renforcer l'impact des prestations pour les familles les plus modestes, et la diversification, orientée vers des transferts spécifiques liés à des situations pressantes, ont plus contribué à modifier la structure de la masse des prestations qu'à freiner leur déclin relatif. En effet, en soumettant les allocations créées à partir de 1970 à des plafonds de revenus, la

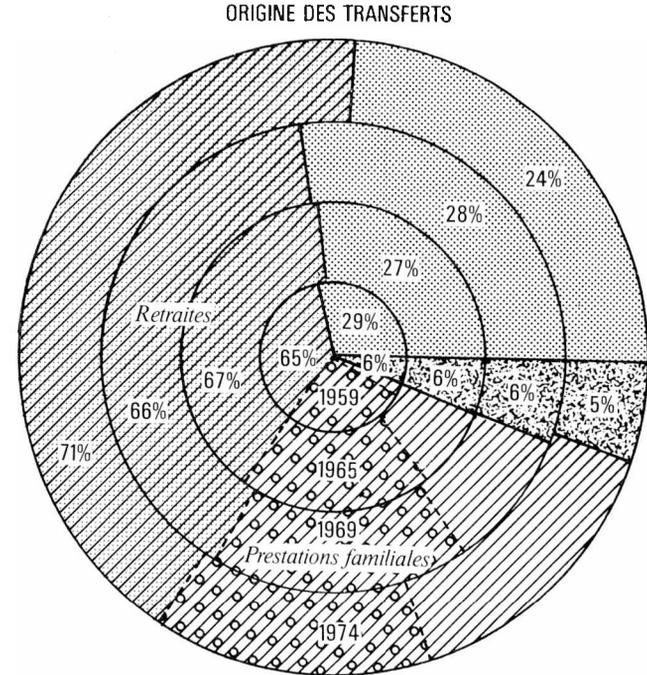
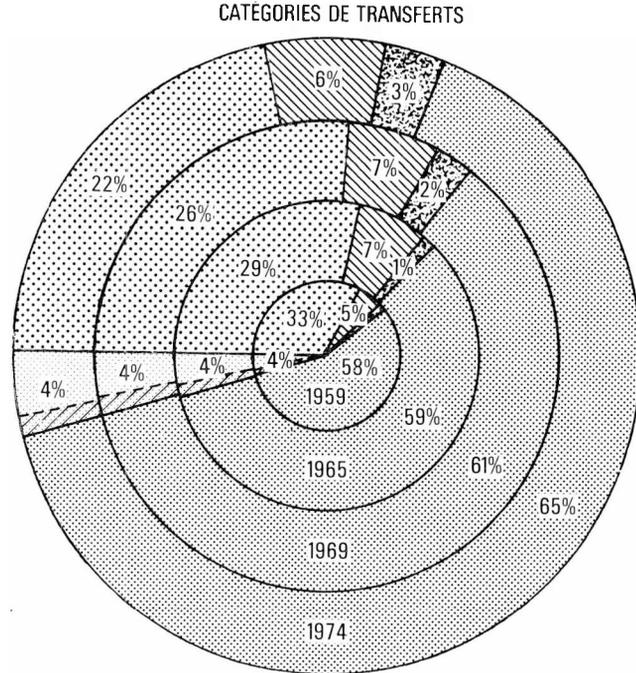
(1) *Cf.* ci-dessus tableau IV.

(2) Majoration des taux pour les enfants de plus de 10 ans et de plus de 15 ans, relèvement des taux de base pour le troisième et le quatrième enfant, disparition des abattements de zone et révision des modalités de l'allocation de salaire unique.

(3) 1963 : allocation d'éducation spécialisée pour mineurs infirmes; 1970 : allocation d'orphelin; 1971 : allocation des mineurs handicapés et d'handicapés adultes; 1971 : allocation logement spéciale pour personnes âgées, jeunes travailleurs et infirmes; 1972 : réorganisation de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de mère au foyer, création de l'assurance vieillesse pour les femmes touchant les deux allocations précédentes, et création de l'allocation pour frais de garde; 1974 : allocation de rentrée scolaire.

GRAPHIQUE 10

Répartition des transferts en espèces
par catégories et secteurs financiers.



- Retraites, assistance et pensions d'invalidité
- Prestations familiales
- Autres (dont Bourses)
- Indemnités journalières (maladie et A.T.)
- Indemnités de chômage

- Sécurité Sociale dont retraites et prestations familiales
- Etat et Collectivités locales
- Entreprises

sélectivité et le poids des prestations « sous condition de ressources » ⁽¹⁾ se sont progressivement accrus.

Par ailleurs, raison principale de la perte d'influence des prestations familiales, les modes de calcul des salaires de base servant pour les allocations familiales et l'allocation de salaire unique, ainsi que ceux déterminant les revenus plafonds ont été, dans le meilleur des cas, indexés sur l'évolution des prix, inférieure à celle des revenus nominaux et du S.M.I.C., voire sont restés inchangés durant de longues périodes (cf. tableau XII), alors que les taux de revalorisation de la plupart des autres transferts, notamment des retraites, ont été en règle générale plus élevés. Le décalage ainsi entretenu entre l'évolution des revenus et les références de calcul des prestations familiales a renforcé les mécanismes d'exclusion des plafonds de ressources, en particulier pour l'allocation de salaire unique et de la mère au foyer. Mais aussi le pouvoir d'achat des prestations familiales ayant été approximativement maintenu pendant que celui des salaires augmentait, la part de ces transferts dans le revenu réel disponible s'amenuisait d'année en année.

L'accroissement régulier, et même accéléré au début des années soixante-dix, du poids des pensions et retraites est sans aucun doute lié au vieillissement de la population ⁽²⁾. Dans une moindre mesure, l'évolution de longue période concernant l'augmentation de la part des salariés dans la population active a joué dans le même sens, les salariés étant en général mieux couverts contre le « risque » vieillesse que les autres catégories. Par ailleurs, le contexte économique et l'évolution technologique ont incité quelques secteurs à accélérer les mises à la retraite anticipée. Ceci a été particulièrement net à la S.N.C.F. et dans les Mines, ces dernières ayant eu d'autre part à faire face, au cours des années soixante, à une progression rapide des départs en retraite dus aux nombreux effectifs engagés juste avant la dernière guerre.

A ce gonflement de la population des retraités se sont ajoutées plusieurs séries de mesures concernant le fonctionnement des régimes de retraites ⁽³⁾; leurs effets les plus sensibles ont touché le relèvement, rapide après 1970, des minima de retraites, l'assouplissement des conditions d'ouverture des droits avant 65 ans, ainsi que le développement important des régimes complémentaires

(1) Part des allocations « sous condition de ressources » dans le total des prestations familiales : 1962 : 11 %; 1970 : 13 %; 1974 : 40 %.

(2) Population âgée de 65 ans et plus au 1^{er} janvier : 1959 : 11,6 %; 1965 : 12,0 %; 1970 : 12,8 %; 1974 : 13,2 %.

(3) Notamment : 1959 : agrément des régimes complémentaires conventionnels; 1971-1972 : allongement de la durée de base de la cotisation (30 à 37,5 ans) augmentant de ce fait le montant des prestations, possibilité de liquidation à 60 ans au taux de 25 % (au lieu de 20 %) de la pension de base et majoration de 5 % (au lieu de 4 %) pour toute année supplémentaire entre 60 et 65 ans, calcul de la pension sur la base des 10 meilleures années (et non plus des 10 dernières), alignement des régimes vieillesse des commerçants et artisans sur le Régime Général, extension obligatoire des assurances vieillesse complémentaires aux salariés des régimes général et agricole; 1973 : la protection des régimes ARRCO est étendue aux cadres, possibilité d'anticipation de la retraite pleine à 60 ans pour les anciens combattants et prisonniers de guerre; 1974 : revalorisation des pensions non plus le 1^{er} avril mais le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

(cf. tableau XII). Enfin, il convient de souligner que les modalités de revalorisation en ce domaine sont relativement favorables; alignée sur celle des salaires, l'indexation des retraites a été en moyenne de +10,8 % par an entre 1959 et 1974 (+9,8 % de 1959 à 1969 et +12,6 % de 1969 à 1974, cf. tableau XII). Ceci a permis, à l'inverse de ce que nous avons vu pour les allocations familiales, d'accroître progressivement le pouvoir d'achat des pensions et retraites d'environ 3 à 4 % par an au cours de la période.

Toutefois, ces évolutions globales positives dissimulent des divergences souvent importantes. La complexité des institutions en ce domaine, superposant quatre étages peu coordonnés de mécanismes (minimum vieillesse, régimes de base, régimes complémentaires et régimes supplémentaires), a autorisé la poursuite de politiques différentes selon les régimes. D'un côté, la revalorisation rapide du minimum vieillesse a favorisé très nettement les retraités du bas de l'échelle. Mais, dans le même temps, l'augmentation des revenus, notamment des salaires, permettait aux ménages de faire des efforts accrus de prévoyance dont les régimes complémentaires et supplémentaires ont été les principaux bénéficiaires ⁽¹⁾ entretenant, du fait de leur statut catégoriel, des disparités au profit des hauts revenus et au détriment des classes sociales dont l'essentiel des pensions provient des retraites de base.

L'accroissement de la part des indemnités journalières de maladie et d'accidents du travail au début des années soixante, puis leur stabilité relative par la suite sont évidemment en relation avec l'extension des régimes d'assurance maladie. Cependant, il est à noter ici encore la très grande hétérogénéité des modes de calcul des indemnités journalières de maladie par les différents régimes. Entre leur absence totale dans les régimes des professions indépendantes ⁽²⁾ et le maintien du salaire plein (S.N.C.F., E.G.F., R.A.T.P., fonctionnaires...) ⁽³⁾, le Régime Général fixe des règles sélectives ⁽⁴⁾. Les disparités sont un peu moins grandes pour ces types de prestations concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles des régimes salariés, mais elles demeurent entières avec le régime des professions indépendantes qui ne verse aucune indemnité journalière dans cette situation.

La complexité des régimes d'indemnisation du chômage n'a rien à envier à celle des systèmes de retraites et l'insuffisance des moyens statistiques d'observation est aussi grande dans l'un et l'autre domaine. Il est vrai que le chômage peut recevoir plusieurs définitions parfois subjectives, donc fluctuantes

(1) Part des régimes complémentaires et supplémentaires dans les prestations de Sécurité Sociale : 1962 : 8,5 %; 1970 : 12,2 %; 1972 : 12,8 %.

(2) Sauf pour eux à contracter une assurance spéciale mais qui sort du cadre des régimes de Sécurité Sociale.

(3) En général pour une période non inférieure à 6 mois, voire plus longue (3 ans) en cas de longue maladie.

(4) Délai de carence de 3 jours, plafond au demi-salaire, éventuellement majoré ou minoré, constituant l'assiette des cotisations sociales, limitation à 360 indemnités journalières pour une période de 3 ans en cas de maladie, mais versement pendant 3 ans lors d'une affection de longue durée...

selon la conjoncture ou les enquêtes, mais aussi très dépendantes de données administratives elles-mêmes tributaires de conditions réglementaires d'indemnisation (1). Aussi est-il difficile de quantifier précisément, toutes choses égales par ailleurs, l'influence de la croissance des effectifs de chômeurs entre 1959 et 1974 sur l'augmentation, tant en valeur qu'en proportion, des prestations chômage dans l'ensemble des transferts sociaux. Bien que répondant à des critères différents, les deux indicateurs que sont les « demandes d'emplois non satisfaites » et les « chômeurs bénéficiant de l'aide publique » (cf. tableau XII) permettent néanmoins de situer, sinon les niveaux, tout au moins les tendances du chômage au cours de la période étudiée. Trois phases peuvent être distinguées : une évolution à la baisse entre 1959 et 1963 suivie d'une augmentation régulière de 1964 à 1969 avec une légère décélération entre 1968 et 1969, puis une accélération assez forte de 1969 à 1974 qui aurait doublé le niveau du chômage en 5 ans pour atteindre près de 500 000 demandeurs d'emplois en 1974. La montée progressive du sous-emploi peut donc être datée des années 1963-1964; elle est à mettre au compte de divers facteurs dont les plus importants sont l'arrivée progressive sur le marché du travail des jeunes nés après la guerre, l'importance croissante au fil des années du chômage dans les classes les plus âgées de la population active (2) et l'augmentation du taux d'activité féminin, surtout depuis 1968 (3).

Les modalités d'indemnisation du chômage sont restées à peu près stables entre 1959 et 1967-1968 distinguant, d'une part l'aide publique, d'un montant très faible et soumise à plafond de ressources, qui s'apparente à l'assistance, d'autre part le régime de l'accord C.N.P.F.-syndicats de décembre 1958 qui, sous le terme d'« allocation spéciale » des ASSEDIC, permettait d'assurer environ 35 % du dernier salaire pendant 1 an. Les ordonnances de 1967 sur le chômage total et de 1968 sur le chômage partiel réorganisèrent très sensiblement l'architecture du système en améliorant et généralisant la couverture de ces deux risques (4). La gravité croissante du problème et son caractère structurel amenèrent dès le début des années soixante-dix les partenaires sociaux à compléter les accords antérieurs. Ainsi furent créées, en 1972, la « garantie de ressources », ou pré-retraite, au bénéfice des salariés licenciés de 60 à 65 ans leur assurant, sous certaines conditions, dans la plupart des cas, 70 % de leur dernier salaire jusqu'à la retraite et, en 1974, l'« allocation supplémentaire d'attente »

(1) Cf. notamment [16].

(2) Enquêtes emplois et [48].

(3) On remarquera notamment que dans la « population marginale disponible à la recherche d'un emploi » (P.M.D.R.E.) des enquêtes emplois, les femmes, le plus souvent les femmes au foyer, en représentent la plus grande partie (82 % en 1972).

(4) Parmi les réformes les plus importantes intervenues au cours de ces deux années, on citera : 1967 : la création de l'A.N.P.E. (centralisant les demandes et offres d'emplois, auprès de laquelle l'inscription est obligatoire pour bénéficier des indemnités...), l'assouplissement des conditions de ressources de l'aide publique, la généralisation des ASSEDIC à tous les employeurs, majoration de 35 à 40,25 % du taux d'allocation journalière pendant les 3 premiers mois, et, en 1968 : l'accord C.N.P.F.-syndicats créant une allocation supplémentaire à la charge des employeurs en cas de chômage partiel.

(A.S.A.) permettant de maintenir 90 % du dernier salaire pendant 1 an aux licenciés pour motif économique.

Le dispositif apparaît donc particulièrement lourd et complexe, de plus il s'est révélé dans les faits très inégalitaire. En effet, outre la nécessité d'être parfaitement informé pour faire reconnaître ses droits, ce qui est une cause d'inégalité non négligeable, les mécanismes eux-mêmes sont générateurs de situations disparates. Ceci tient pour l'essentiel à la réglementation restrictive (inscription à l'A.N.P.E., nature du licenciement, conditions d'âge, de durée de l'emploi antérieur, de plafond de ressources, etc.) mais aussi à un mélange souvent discordant des principes de l'assistance avec ceux de l'assurance. En définitive, les résultats ⁽¹⁾ montrent que si les taux d'indemnisation sont plus forts pour les bas salaires que pour les salariés à haut revenu (celui-ci les excluant de l'aide publique et buttant sur l'allocation spéciale maximale), il n'en reste pas moins que les jeunes et les femmes bénéficient de façon moins avantageuse des ASSEDIC que les hommes, plus fréquemment allocataires de l'A.S.A., et que les salariés âgés, principaux destinataires de la pré-retraite. Par ailleurs, il convient de souligner que les professions indépendantes et les salariés non enregistrés à l'A.N.P.E. ne sont couverts par aucun régime en ce domaine.

Parmi les autres transferts en espèces, nous mentionnerons que l'assistance a vu son rôle s'amenuiser peu à peu du seul fait qu'une des missions les plus importantes de l'Aide Sociale — soutenir le revenu des personnes âgées et des handicapés les plus défavorisés — a été, de réformes en réformes, transférée sur la Sécurité Sociale, notamment sur les régimes vieillesse au titre des avantages « non contributifs ». Par ailleurs nous remarquerons que le nombre total de boursiers a été multiplié par près de quatre au cours de ces 15 années, permettant d'atteindre des proportions souvent importantes de boursiers dans certaines filières, en particulier dans les enseignements techniques ⁽²⁾. La part des bourses dans les transferts en espèces, après avoir augmenté de 1 % en 1959 à 1,5 % en 1969, est redescendue à environ 1,1 % en 1974 à la fois du fait d'une moindre croissance des effectifs de bénéficiaires (cf. tableau XII) et d'un ralentissement du taux de relèvement des parts servant de base au calcul des bourses entre 1969 et 1974.

Ainsi que les évolutions qui viennent d'être décrites le laissent prévoir, c'est, naturellement, le rôle de la Sécurité Sociale qui s'est le plus développé (cf. graphique 10) tant en raison de la croissance des retraites que du développement de la couverture par les assurances maladie, donc des indemnités journalières, et des assurances chômage.

En contrepartie, de façon similaire à ce que nous avons observé pour les prestations en nature, la place de l'État et des collectivités locales s'est peu à peu réduite de 29 à 24 % entre 1959 et 1974. Leur participation est surtout constituée

(1) Cf. Enquêtes Emplois et Statistiques de l'U.N.E.D.I.C.

(2) Proportion de boursiers, 1973-1974 : secondaire premier cycle : 40,5 % ; secondaire cycle court : 46,9 % ; secondaire cycle long : 27 % ; enseignement supérieur : 11 % (dont I.U.T. : 32 %). Service Central des Statistiques, ministère de l'Éducation Nationale.

des retraites et du complément familial de la fonction publique, ainsi que des prestations traditionnellement à la charge de l'État (pensions d'anciens combattants et veuves de guerre, bourses d'étude, assistance aux plus déshérités...).

Enfin, les évaluations concernant les prestations d'employeurs, bien qu'approximatives mais constituant sans doute des minima, font ressortir que les entreprises auraient financé directement de l'ordre de 5 à 6 % des transferts en espèces au cours de la période. Plus des trois quarts de ces prestations représentent les avantages et compléments familiaux relevant des accords d'entreprise, le quart restant (près de 30 % en 1974) recouvre l'indemnisation du chômage partiel et les primes de licenciement.

Les conclusions générales suivantes permettront de situer dans une même perspective les évolutions de la Consommation Élargie et celles de ses modes de financement. Toutefois, on notera dès maintenant que de 1959 à 1974, l'évolution des financements collectifs, tant en valeur qu'en structure, peut être scindée en deux sous-périodes. Les années soixante, décennie de forte expansion économique, ont vu se multiplier et s'étendre les mécanismes de protection sociale; les surplus de la croissance ont permis de telles politiques, comme des élargissements des institutions d'après-guerre qui étaient demeurées imparfaites. Mais il ressort également que ceci s'est fait sans définition d'un cadre d'ensemble et de priorité et sans en contrôler réellement les effets sociaux.

Le début des années soixante-dix paraît avoir marqué un changement d'orientation, progressif mais perceptible. Des problèmes à maturation lente tels que l'augmentation du chômage, la baisse de la natalité, le vieillissement se sont posés avec plus d'acuité que précédemment. Dans le même temps, une accélération du renvoi au marché de certaines activités, alors que la croissance commençait à se ralentir, accusait des inégalités dans plusieurs domaines. En contrepartie, la faveur a été donnée au développement des prestations en espèces accompagné de réformes tendant notamment à une plus grande sélectivité. Toutefois, il apparaît clairement que, compte tenu de la multiplicité existante des institutions, de telles réformes se sont traduites dans la plupart des cas par une complexité accrue de la protection sociale dont l'efficacité est devenue encore plus floue.

4. CONCLUSIONS

Au terme de ces analyses de la Consommation Élargie entre 1959 et 1974, trois ensembles de conclusions peuvent être dégagés.

En premier lieu le concept de Consommation Élargie des ménages, bien que restant encore périphérique aux méthodes actuelles de comptabilité nationale, apparaît à maints égards plus satisfaisant que celui de la consommation privée retenu actuellement. Ainsi que nous le soulignons en introduction, son pouvoir descriptif et analytique est plus grand tant à l'égard des complémentarités et/ou

substitutions entre biens et services que vis-à-vis de l'évolution de la part de la consommation des ménages dans le total des ressources nationales. Par ailleurs, c'est un instrument mieux adapté aux comparaisons internationales dans la mesure où la prise en compte simultanée de toutes les consommations et de leurs modes de financement fait apparaître les spécificités institutionnelles de chaque pays, particularités qui contribuent dans de nombreux cas à expliquer le modelage structurel de ces dépenses et leurs évolutions en termes de valeur-volume-prix. Dans le même ordre d'idée, un tel concept fournit une grille d'analyse et des pistes de recherches relativement riches pour déchiffrer le sens et l'orientation des interventions de la puissance publique dans des domaines concernant très directement le niveau de vie des ménages, sinon leur « bien-être ».

Mais il ne fait aucun doute que la mesure de la Consommation Élargie est encore imparfaite tant en raison des insuffisances statistiques des collectivités locales et para-étatiques que de l'optique par trop administrative dans laquelle sont établies de nombreuses informations. Il est aussi clair que le concept lui-même est susceptible d'affinements et de perfectionnements dans son contenu, notamment en services collectifs « divisibles » ainsi que dans les règles qui en définissent les articulations, en particulier sur l'incidence réelle des subventions et les méthodes d'évaluation des services rendus par les investissements publics. Les frontières que nous avons fixées ici restent donc contraintes par les possibilités statistiques et des hypothèses minimales permettant d'assurer les cohérences indispensables avec les résultats macro-économiques des comptes nationaux.

Sur l'ensemble des 15 années étudiées, la part de la Consommation Élargie dans le Produit Intérieur Brut a décru en valeur, mais surtout en volume, la diminution relative imputable au volume de la consommation privée ayant été freinée par la croissance du volume des services collectifs « divisibles » durant les années soixante et, tout au long de la période, par l'augmentation des prix relatifs de ces derniers. Ceci s'est traduit par une modification des proportions respectives des deux types de consommations dans la Consommation Élargie : au cours de la première décennie, 1959-1969, les services collectifs, tant en raison de la croissance de leur volume que de celle de leur prix, sont passés d'environ 6 à 10 % du total, puis pendant les années suivantes, le ralentissement de l'augmentation du volume des services collectifs, malgré une forte poussée de leur coût, a ramené leur part dans le total à environ 9 %, contre 91 % pour la consommation privée.

L'évolution des modes de financement fait aussi apparaître des changements importants. A s'en tenir aux mécanismes directement affectés aux dépenses de consommation (prestations en nature, subventions et services « divisibles ») la part des fonds collectifs dans la Consommation Élargie s'est surtout développée entre 1959 et 1969, passant de 13,2 à 19,6 % pour se stabiliser par la suite à ce dernier niveau. Mais la prise en compte des transferts en espèces relève très sensiblement ces proportions, 27,5 % en 1959 et 38,0 % en 1974, et en renforce leur croissance au cours des 15 dernières années étudiées.

Corrélativement, les rôles respectifs de l'État et des collectivités locales, d'un côté, de la Sécurité Sociale, de l'autre, se sont modifiés progressivement. Les premiers ont peu à peu concentré leurs interventions au profit des services collectifs divisibles et, dans une bien moindre mesure, des subventions, en se déchargeant sur les Assurances Sociales d'une partie des prestations, notamment d'aide sociale et d'assistance. Ainsi, le financement de la Consommation Élargie par l'État et les collectivités locales s'est-il accru de 13,2 % en 1959 à 17,3 % en 1969 pour redescendre à 15,6 % en 1974. Par contre, l'importance, tant absolue que relative, de l'ensemble des institutions de Sécurité Sociale n'a cessé de se développer; de 14,3 % de la Consommation Élargie en 1959 elles en finançaient 22,4 % en 1974. Cette progression aussi forte que régulière a touché les transferts en nature et les prestations en espèces; elle est à mettre au compte en partie du délestage de certains types de prestations sociales par l'État, mais surtout de l'extension, voire de la création, de mécanismes de protection sociale, tant dans le domaine de la maladie que de la vieillesse et du chômage.

Schématiquement, on peut dire que la part du financement collectif dans la Consommation Élargie a augmenté dans les années soixante du fait de l'accroissement des services « divisibles » et des subventions de l'État et des Collectivités locales conjointement au développement des transferts de Sécurité Sociale, la croissance relativement accélérée de ces derniers au début des années soixante-dix compensant le retrait relatif des financements à la charge de l'État et des collectivités locales.

Quant à la structure de la Consommation Élargie, il est tout d'abord normal que l'intégration des consommations collectives renforce très sensiblement le poids des services dans le total (40,5 % en 1974) par comparaison à ce qu'ils représentent dans la seule consommation privée (31,0 % en 1974).

Mais, durant les 15 années étudiées, les transformations structurelles de la Consommation Élargie ont été au-delà de ce constat. Si les indices de prix auxquels nous avons fait référence sont, approximativement, de bons estimateurs de l'évolution des coûts de facteurs, nous pouvons classer les principaux biens et services en quatre grandes catégories selon l'orientation de leurs indices relatifs de « prix » et de volume :

(a) « prix » et volume relatifs décroissants : alimentation, boissons, tabacs, habillement;

(b) « prix » et volume relatifs croissants : loyers, services d'entretien des véhicules particuliers, services de soins médicaux, service du réseau routier, enseignement, services sociaux et, de 1969 à 1974, produits énergétiques;

(c) « prix » relatif décroissant et volume relatif croissant : équipement ménager, téléphone, véhicules particuliers, produits pharmaceutiques, postes de radio et télévision, jeux et jouets ainsi que, de 1959 à 1969, produits énergétiques;

(d) « prix » relatif croissant et volume relatif décroissant : transports collectifs, hôtels-café-restaurants, cinémas, théâtres, livres et journaux.

Une analyse plus fine et surtout des indices de « prix » moins grossiers que ceux utilisés pour les services « divisibles » feraient sans doute ressortir des

évolutions plus détaillées d'une meilleure précision ⁽¹⁾ : néanmoins ces résultats permettent de dégager quelques conclusions :

– le renforcement des transformations observées au niveau de la seule consommation privée. On a pu constater la diminution relative de la part des dépenses consacrées soit aux besoins dits « primaires » (alimentation, boissons, habillement...), soit aux consommations plus simplement traditionnelles (tabacs, transports en commun, cinéma, théâtre, journaux...), au profit, d'une part des services très chargés d'utilité collective (santé, enseignement, services sociaux, routes), d'autre part de biens et services parfois complémentaires et liés au développement de l'urbanisation ou aux évolutions du mode de vie dues en grande partie à la diffusion de technologies nouvelles (téléphone, loyers, équipements ménagers et télévision, automobile, jeux et jouets...);

– toutefois, derrière ces constatations chiffrées se profilent d'autres questions. En effet, il apparaît que si les principes élémentaires des relations entre prix et volume, les lois d'Engel et les complémentarités évidentes entre certaines catégories de biens et services suffisent le plus souvent à expliquer les évolutions, quelques cas troublants ne rentrent pas parfaitement dans ces schémas : par exemple, la diminution des prix relatifs de l'habillement ne s'est pas accompagnée d'une croissance de leur volume relatif, de même pour les tabacs, en sens inverse, la plupart des services collectifs ont augmenté tant en volume qu'en prix. On aurait sans doute une interprétation plus complète de ces évolutions si l'on pouvait également qualifier sur longue période le comportement des consommateurs en termes d'information (sur les prix, la qualité... des produits), de saturation (physique ou psychologique), d'effets retards (à l'ajustement des mouvements de prix relatifs, à la reconstitution des encaisses liquides...), d'effets de « cliquet » (le maintien de certaines dépenses pouvant entraîner des sacrifices sur d'autres postes...), d'imitation (mode, valorisation sociale, ostentation...)!

Mais il est également certain qu'une grande partie de ces questions renvoient à l'analyse des conditions de l'offre qui ne relèvent pas uniquement d'estimations quantitatives. Ainsi les conséquences des techniques nouvelles de production sont-elles parfois de sens opposé (baisse de prix pour les équipements ménagers et hausse de prix pour les soins médicaux, notamment hospitaliers...) et contribuent-elles à la création de nouveaux produits dont on apprécie souvent mal comment, et au bout de combien de temps, ils se substituent à des produits anciens. De plus, les références analytiques aux mécanismes de la concurrence sont dans de nombreuses situations inadéquates, lorsque ces principes sont eux-mêmes détournés en vue précisément d'éliminer la concurrence par la publicité, l'inégale durabilité des produits, les disparités de prix selon les circuits de distribution, etc. Enfin, beaucoup reste à faire pour expliciter les interdépendances existant entre les secteurs marchands et non marchands de la production, et l'influence qu'exercent, parfois indirectement, les diverses formes de tutelle publique sur les conditions de l'offre.

(1) [49] et [50].

Des réponses partielles ont été données à ces questions concernant, par exemple, les dépenses alimentaires, le logement, les transports individuels ou les loisirs, mais une analyse systématique de ces problèmes sur l'ensemble des postes de consommation permettrait une meilleure compréhension de la façon dont se modèlent, au cours du temps, les structures de la consommation.

Enfin, le financement de la Consommation Élargie par les fonds collectifs conduit à plusieurs remarques et interrogations sur le sens et l'évolution du rôle de l'État dans ces domaines.

Au cours de la période étudiée, et de façon très nette à partir du début des années soixante-dix, plusieurs phénomènes ressortent.

Tout d'abord l'État a très profondément réorganisé la tutelle dans deux secteurs importants : la santé et l'enseignement. Bien que l'extension de l'emprise des pouvoirs publics ait été plus forte à l'égard du système de santé que vis-à-vis de l'enseignement, déjà très largement « nationalisé », il s'est agi dans l'un et l'autre cas de soumettre, par contrat, les producteurs du secteur privé à des contraintes de service public en contrepartie desquelles leur étaient consentis des avantages financiers à la charge des fonds collectifs. Dans le détail, les modalités techniques ont été différentes, néanmoins les réformes successives ont été empreintes des mêmes préoccupations : élargissement du rôle de l'État pour structurer et gérer des domaines dans lesquels l'économie du marché, laissée à elle-même, créerait des inégalités jugées contraaires à l'intérêt général et contrôle de la croissance des coûts de services pour lesquels l'élasticité de la demande est supérieure à l'unité alors que les gains de productivité du système d'offre sont faibles et toujours lents à se concrétiser. En première approche, on retrouve ici les principes essentiels de la loi de Wagner expliquant par des facteurs du même type l'augmentation plus que proportionnelle des dépenses publiques par rapport à celle du revenu par habitant.

Dans un sens presque opposé, d'autres secteurs ont fait l'objet d'un désengagement progressif des pouvoirs publics. L'orientation a été très claire pour le logement, les entreprises de transports collectifs, le réseau autoroutier et nombre de services sociaux. Ici encore, les formes et la cadence du retrait ont varié selon les domaines portant, soit sur l'investissement, soit sur le contrôle de la gestion ou sur la tarification. Mais l'orientation a eu également une inspiration commune : celle du renvoi graduel à l'économie de marché d'une partie des activités qui, en raison notamment de la reconstruction d'après guerre et de l'inspiration keynésienne de la politique économique, étaient tombées sous la dépendance étroite de l'État. Il est cependant à noter que ce retour au libéralisme, dicté implicitement par l'idée que les mécanismes marchands sont souvent plus efficaces parce que moins coûteux, a été lent et incomplet. Il laisse des marges d'interventions variables aux pouvoirs publics en particulier à l'égard des groupes les plus défavorisés de la population : logements sociaux, tarifs réduits des transports en commun, accords de prix conventionnés et subventionnement de certains établissements sociaux (personnes âgées, handicapés...), etc.

La troisième observation concerne la croissance rapide des transferts sociaux. Nous avons vu qu'elle est en partie imputable à l'extension des assurances maladie à des catégories sociales jusqu'alors non couvertes par des régimes obligatoires mais aussi au développement des systèmes de retraites et d'assurance-chômage ainsi qu'à la création de nouvelles prestations familiales. Il est certain que l'évolution de la structure démographique (baisse de la natalité et vieillissement) et la montée assez lente du chômage ont imprimé des pulsions dans ce sens. De même la tendance à l'alignement de la législation sociale sur les régimes les plus avantageux (en particulier pour les retraites complémentaires et le chômage) a créé des phénomènes d'appel vers le haut, en amplifiant la protection à plusieurs niveaux.

S'il est également clair que le résultat global a été d'accroître le revenu disponible des ménages, il est par contre beaucoup moins évident que les objectifs donnés à ces prestations aient été élucidés et que leur impact en termes de réduction des inégalités sociales ait été démontré. Certes, la finalité des transferts est souvent ambiguë; entre l'assurance contre un risque précis, la compensation d'une perte de revenu et la redistribution explicite, il est très souvent difficile et arbitraire de trancher, car la plupart des transferts visent à des degrés divers ces trois objectifs. Mais nous avons vu qu'en fait l'extension de la protection sociale au sens large s'est réalisée par un empilement d'institutions et une superposition progressive de mécanismes d'une très grande complexité. Ceci a pu se faire sous la pression à la fois d'un corporatisme puissant, notamment dans le domaine des retraites complémentaires fonctionnant en circuits fermés, et d'un pilotage à vue découvrant des situations urgentes mais spécifiques, suscitant par exemple la création de nouvelles prestations familiales. On ne peut donc entièrement s'étonner que soit douteuse l'efficacité de ces transferts à l'égard de la réduction des inégalités, puisqu'ils contribuent rarement à sortir les plus défavorisés d'une situation d'assistés tout en permettant aux plus favorisés de préserver une partie de leurs avantages.

Enfin, nous avons pu constater que dans plusieurs secteurs, l'État, au sens strict, s'était soit défaussé d'une partie de ces fonctions, soit n'avait avalisé qu'en fin de parcours des initiatives issues d'autres instances. Dans le premier sens, l'allègement s'est produit dans des domaines relevant traditionnellement de l'État et en direction d'autres institutions : déclassement des routes nationales en routes départementales, report de diverses formes d'assistance sur les assurances sociales... Dans l'autre sens, la procédure de décision a clairement montré que l'État ne s'était que très peu impliqué au départ dans la mise en œuvre ou l'élargissement de certains mécanismes et n'avait finalement donné son accord (le plus souvent par extension obligatoire à de très larges catégories de la population) qu'après un long débat entre les autres partenaires sociaux ou après une période de régime réduit ayant valeur de test : élaboration de l'assurance maladie des professions indépendantes non agricoles, création de nouvelles prestations familiales, régimes de retraites complémentaires et supplémentaires, indemnisation du chômage...

On peut concevoir que de telles déconcentrations de la décision aient eu des avantages dans la mesure où les collectivités locales, les associations familiales, les organisations professionnelles, les syndicats patronaux ou de salariés ont été mieux à même de « révéler les préférences » des différentes catégories sociales concernées que des décisions centralisées. Néanmoins, de tels processus ont favorisé la multiplication des institutions et la juxtaposition de mécanismes compliqués dès lors que l'État, et plus précisément le pouvoir politique, bien que placé dans la situation d'être arbitre en dernier ressort, n'avait pas répondu clairement aux questions de fond qui définissaient le cadre général des négociations sociales :

- quels sont le taux et la structure de la pression fiscale compatibles avec la croissance recherchée ?

- quelles priorités donne-t-on aux divers risques sociaux ?

- quelles sont, pour chaque type de risque, les limites entre la protection collective obligatoire et l'assurance purement individuelle ?

- sur quels critères opère-t-on les choix entre transferts sociaux et production de services collectifs ?

- à quelles conditions la gestion des services collectifs peut-elle être « efficace » sans pour autant décalquer les principes de l'économie de marché ?

Il serait excessif de prétendre que, de 1959 à 1974, la fonction redistributive de l'État s'est développée sans que celui-ci s'en rende compte et sous la pression de mouvements qu'il ne contrôlait pas. Néanmoins, si la croissance économique rapide de cette période a permis de faire beaucoup dans le domaine social, force est de reconnaître que c'est souvent dans le désordre que les édifices ont été construits.

La crise et ses à-coups survenus depuis 1974 peut-être auront-ils modifié les structures de la consommation et ses modes de financement. Mais, si cela a été le cas, il est à peu près certain que les changements seront longs à se manifester tant sont fortes les rigidités dans l'un et l'autre sens.

ANNEXE 1 REMARQUES

Corrections apportées aux premières estimations de la Consommation Élargie

Le tableau ci-dessous résume les modifications apportées aux évaluations de la Consommation Élargie entre les premières estimations ⁽¹⁾ et celles analysées ici. On ne donnera les résultats des écarts entre les deux évaluations que pour l'année 1965, année de base de la plupart des calculs.

La valeur globale de la Consommation Élargie est passée de 295 527 MF dans les premières estimations à 289 094 MF, mais les corrections ont été variables pour chaque fonction.

Variations de la valeur de la Consommation Élargie par fonction par rapport aux premières estimations de 1965

	Millions de francs	Variations (%)
Alimentation.	- 2 747	- 3,34
Boissons.	- 1 431	- 8,42
Tabacs et allumettes.	- 80	- 5,25
Habillement et chaussures.	- 1 386	- 4,94
Hygiène personnelle.	- 116	- 2,47
Habitation.	- 2 325	- 4,43
Transports.	+ 1 902	+ 8,41
Télécommunications.	- 33	- 2,32
Biens et services médicaux.	+ 267	+ 1,14
Services sociaux.	+ 1 223	+ 22,58
Éducation.	- 10	- 0,05
Culture et information.	- 235	- 4,22
Sports, loisirs et distractions.	+ 406	+ 1,97
Autres biens et services.	- 1 867	- 13,59
TOTAL.	- 6 432	- 2,17

(a) Alimentation

La réévaluation des dépenses alimentaires fait apparaître un écart de - 2 747 MF. Cette variation se décompose ainsi :

1. Dépenses brutes des ménages (col. 1)	(- 135 millions)
2. Dépenses à la charge des ménages	- 110 millions
3. Avantages sociaux (col. 7)	- 195 millions
4. Subventions (col. 9)	- 507 millions
5. Impôts indirects (col. 10)	- 2 264 millions
6. Consommation publique divisible	+ 329 millions
7 = 2 + 3 + 4 + 5 + 6 TOTAL	- 2 747 millions

(1) Consommation des ménages et consommation publique « divisible », A. FOULON, *Consommation*, n° 2, 1973.

La rectification en baisse des dépenses des ménages et des avantages sociaux – 305 millions, est en partie compensée par l'introduction des services alimentaires non marchands dont bénéficient les militaires + 329 millions. Les subventions agricoles ont été diminuées de 507 millions. Cette correction a été rendue nécessaire par une définition plus précise de la notion de subvention aux producteurs donnée dans la méthodologie des comptes nationaux. En effet, la valeur retranchée correspond à l'aide accordée aux agriculteurs pour le maintien de leurs revenus agricoles. La réévaluation en hausse (+ 2 264 MF) des impôts indirects est due essentiellement à la prise en compte des « rémanences » (1).

(b) *Les fonctions* dont la totalité des écarts s'explique par la réévaluation des impôts indirects sont les boissons, les tabacs et allumettes, les télécommunications, l'éducation et les dépenses de culture, information, sports et loisirs. L'ensemble représente une diminution de – 5 190 MF entre les deux évaluations.

(c) *Soins médicaux*

La consommation totale des biens et services de santé enregistre une hausse de 267 millions. Cette variation a trois causes :

- une réévaluation de la consommation privée (col. 8) de plus 1 267 MF due aux réestimations apportées dans les comptes satellites de la santé;
- l'extension du champ de la consommation médicale aux activités non marchandes tels les services médicaux « associés » et à la prévention collective rehausse les premières évaluations de 277 MF;
- les impôts indirects (rémanences) ont été majorés de 1 227 MF.

(d) *Transports*

Les dépenses de transports ont été augmentées de 1 902 MF. Cette variation résulte des révisions suivantes :

Avantages sociaux	+ 1 329 millions
Subventions aux producteurs	– 1 724 millions
Impôts indirects (rémanences)	– 1 706 millions
Services publics divisibles	+ 4 003 millions
TOTAL	+ 1 902 millions

Par rapport à la première évaluation, les subventions accordées aux transports publics ont subi une modification importante : une masse de 1 301 millions a été comptabilisée non plus comme subvention aux producteurs (col. 9), mais comme prestations sociales en remboursement aux ménages (col. 5). Il s'agit des indemnités compensatrices de tarifs réduits (militaires, étudiants, billets de familles nombreuses et réformés de guerre) versées par les administrations à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.

(1) Cette expression désigne les impôts indirects prélevés sur les consommations intermédiaires et les investissements et répercutés en tant que tels sur la consommation des ménages (indépendamment des mécanismes de la T.V.A.).

L'estimation de l'utilisation gratuite des routes, évaluée à 4 003 MF en 1965, résulte de l'extension au domaine des transports des services collectifs divisibles (1).

(e) Services sociaux

Les corrections d'évaluation portent uniquement sur les services « divisibles ». L'inclusion dans ce poste de certains services sociaux tels que colonies de vacances, travailleuses familiales, services collectifs ménagers, pouponnières, hôtels maternels, etc. représente une augmentation de +1 223 MF.

(f) Biens et services divers

Outre la réévaluation des impôts indirects (+624 millions), nous avons été amenés à réviser en baisse la consommation des ménages. Le nouveau mode d'estimation ne fait apparaître que le solde du compte assurances des ménages entre cotisations versées et primes reçues. La diminution totale de la fonction 14 est donc de 1 867 MF.

(1) Les effets redistributifs des finances publiques dans le secteur des transports, A. FOULON, J. L. MADRE et P. PICARD, Rapport C.R.E.D.O.C., 1978. La méthode d'évaluation du service gratuit de la route est celle de « l'équilibre budgétaire ».

A. Consommation Élargie des ména

Consommations privée et publique (divisible) par modes de financement Fonctions de consommation	I. Consommation privée des mén						
	Achats directs par les ménages sur le marché		Transferts sociaux en nature				
	Dépenses brutes	Dépenses à la charge des ménages	Rembour- sements	Prise en charge par tiers payant sur fonds collectifs gérés par :			
				Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité Sociale	Entreprises	TOTAL
	1	2 = 1 - 3	3	4	5	6	7 = 3 + 4
100. Alimentation	54 468	54 318	150	965	400	-	151
200. Boissons	14 421	14 409	12	94	32	-	12
300. Tabacs et allumettes	3 404	3 404	-	-	-	-	-
400. Habillement et chaussures	18 706	18 706	-	269	-	-	26
500. Hygiène personnelle	2 290	2 290	-	-	-	-	-
600. Habitation	28 717	28 441	276	192	-	-	46
700. Transports	13 280	13 091	189	-	-	-	18
800. Télécommunications	753	753	-	-	-	-	-
900. Biens et services médicaux	6 493	3 580	2 913	849	2 410	[340]	617
1 000. Services sociaux	761	740	21	529	21	[64]	57
1 100. Éducation	1 837	1 837	-	-	-	[529]	-
1 200. Culture et information	2 762	2 762	-	55	-	-	-
1 300. Sports, loisirs et distrac- tions	10 688	10 688	-	6	-	-	-
1 400. Autres biens et services	7 210	7 210	-	-	-	-	-
1 500. TOTAL	165 790	162 229	3 561	2 959	2 863	[933]	938

ar fonctions et modes de financement

(10⁶ F)

biens et services				II. Consommation publique divisible (aux coûts des facteurs)			TOTAL de la Consommation Élargie (aux coûts des facteurs)
Consommation privée des ménages aux coûts pour le consommateur	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Consommation privée des ménages aux coûts des facteurs	Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité Sociale	TOTAL	
8=2+7	9	10	11 = 8+9-10	12	13	14=12+13	15=11+14
55 833	646	4 969	51 512	220	-	220	51 732
14 547	-	3 475	11 072	40	-	40	11 112
3 404	-	2 458	946	-	-	-	946
18 975	-	3 288	15 687	-	-	-	15 687
2 290	-	344	1 946	-	-	-	1 946
28 909	392	3 330	25 971	-	-	-	25 971
13 280	1 427	4 094	10 613	1 228	-	1 228	11 841
753	8	44	717	-	-	-	717
9 752	481	978	9 255	201	554	755	10 010
1 311	183	-	1 492	398	1 023	1 421	2 913
1 837	637	42	2 432	5 267	-	5 267	7 699
2 817	60	197	2 680	418	-	418	3 098
10 694	81	1 319	9 456	253	-	253	9 709
7 210	-	929	6 281	979	-	979	7 260
171 612	3 915	25 467	150 060	9 004	1 577	10 581	160 641

B. Consommation Élargie des ménages

Consommations privée et publique (divisible) par modes de financement Fonctions de consommation	I. Consommation privée des ménages						
	Achats directs par les ménages sur le marché		Transferts sociaux en nature				
	Dépenses brutes	Dépenses à la charge des ménages	Rembour- sements	Prise en charge par tiers payant sur fonds collectifs gérés par :			
				Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité Sociale	Entreprises	TOTAL
1	2 = 1 - 3	3	4	5	6	7 = 3 + 4 + 5 + 6	
100. Alimentation	83 347	83 190	157	1 035	600	-	1 79
200. Boissons	20 270	20 256	14	52	52	-	11
300. Tabacs et allumettes	5 193	5 193	-	-	-	-	-
400. Habillement et chaussures	31 946	31 946	-	349	-	-	34
500. Hygiène personnelle	5 387	5 387	-	-	-	-	-
600. Habitation	55 154	54 197	957	237	-	-	1 19
700. Transports	26 899	25 570	1 329	-	-	-	1 32
800. Télécommunications	1 448	1 448	-	-	-	-	-
900. Biens et services médicaux	14 085	6 577	7 508	1 576	7 503	[600]	16 58
1 000. Services sociaux	1 092	1 092	-	1 262	27	[70]	1 28
1 100. Éducation	1 981	1 981	-	-	-	[994]	-
1 200. Culture et information	4 753	4 753	-	60	-	-	6
1 300. Sports, loisirs et distractions	22 989	22 989	-	-	-	-	-
1 400. Autres biens et services	11 676	11 676	-	-	-	-	-
1 500. TOTAL	286 220	276 255	9 965	4 571	8 182	[1 664]	22 71

r fonctions et modes de financement

(10° F)

Biens et services				II. Consommation publique divisible (aux coûts des facteurs)			TOTAL de la Consommation Élargie (aux coûts des facteurs)
Consommation privée des ménages aux coûts pour le consommateur	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Consommation privée des ménages aux coûts des facteurs	Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité Sociale	TOTAL	
8 = 2 + 7	9	10	11 = 8 + 9 - 10	12	13	14 = 12 + 13	15 = 11 + 14
84 982	1 731	7 547	79 166	329	-	329	79 495
20 374	-	4 867	15 507	61	-	61	15 568
5 193	-	3 750	1 443	-	-	-	1 443
32 295	-	5 596	26 699	-	-	-	26 699
5 387	-	810	4 577	-	-	-	4 577
55 391	1 094	6 380	50 105	-	-	-	50 105
26 899	1 936	8 407	20 428	4 091	-	4 091	24 519
1 448	27	84	1 391	-	-	-	1 391
23 164	748	2 322	21 590	727	1 309	2 036	23 626
2 381	413	-	2 794	809	3 037	3 846	6 640
1 981	2 118	63	4 036	12 822	-	12 822	16 858
4 813	181	336	4 658	676	-	676	5 334
22 989	202	2 836	20 355	615	-	615	20 970
11 676	-	1 505	10 171	1 698	-	1 698	11 869
198 973	8 450	44 503	262 920	21 828	4 346	26 174	289 094

C. Consommation Élargie des ménages

Consommations privée et publique (divisible) par modes de financement Fonctions de consommation	I. Consommation privée des ménages						
	Achats directs par les ménages sur le marché		Transferts sociaux en nature				
	Dépenses brutes	Dépenses à la charge des ménages	Rembour- sements	Prise en charge par tiers payant sur fonds collectifs gérés par :			
				Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité Sociale	Entreprises	TOTAL
1	2 = 1 - 3	3	4	5	6	7 = 3 + 4	
100. Alimentation	109 677	109 435	242	1 142	884	-	22
200. Boissons	26 260	26 239	21	56	78	-	1
300. Tabacs et allumettes	6 706	6 706	-	-	-	-	-
400. Habillement et chaussures	41 774	41 774	-	362	-	-	-
500. Hygiène personnelle	9 244	9 244	-	-	-	-	-
600. Habitation	86 875	85 091	1 784	246	-	-	20
700. Transports	41 885	40 096	1 789	-	-	-	17
800. Télécommunications	2 386	2 386	-	-	-	-	-
900. Biens et services médicaux	22 396	9 632	12 764	2 438	12 917	[850]	28
1 000. Services sociaux	1 605	1 605	-	1 617	39	[90]	16
1 100. Éducation	3 028	3 028	-	-	-	[1 890]	-
1 200. Culture et information	7 602	7 602	-	62	-	-	-
1 300. Sports, loisirs et distractions	34 834	34 834	-	-	-	-	-
1 400. Autres biens et services	18 207	18 207	-	-	-	-	-
1 500. TOTAL	412 479	395 879	16 600	5 923	13 918	[2 830]	364

fonctions et modes de financement

(10⁶ F)

biens et services				II. Consommation publique divisible (aux coûts des facteurs)			TOTAL de la Consommation Élargie (aux coûts des facteurs)
Consommation privée des ménages aux coûts pour le consommateur	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Consommation privée des ménages aux coûts des facteurs	Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité Sociale	TOTAL	
8=2+7	9	10	11 = 8+9-10	12	13	14=12+13	15=11+14
111 703	3 998	11 630	104 071	491	-	491	104 562
26 394	-	5 962	20 432	90	-	90	20 522
6 706	-	4 718	1 988	-	-	-	1 988
42 136	-	8 308	33 828	-	-	-	33 828
9 244	-	1 631	7 613	-	-	-	7 613
87 121	2 663	11 938	77 846	-	-	-	77 846
41 885	2 629	12 925	31 589	5 846	-	5 846	37 435
2 386	38	146	2 278	-	-	-	2 278
37 751	1 117	3 268	35 600	875	2 358	3 233	38 833
3 261	506	-	3 767	1 414	3 874	5 288	9 055
3 028	3 539	71	6 496	21 588	-	21 588	28 084
7 664	220	520	7 364	1 053	-	1 053	8 417
34 834	445	5 461	29 818	1 393	-	1 393	31 211
18 207	-	2 699	15 508	1 500	-	1 500	17 008
432 320	15 155	69 277	378 198	34 250	6 232	40 482	418 680

D. Consommation Élargie des ménages

Consommations privée et publique (divisible) par modes de financement Fonctions de consommation	I. Consommation privée des ménages						
	Achats directs par les ménages sur le marché		Transferts sociaux en nature				
	Dépenses brutes	Dépenses à la charge des ménages	Remboursements	Prise en charge par tiers payant sur fonds collectifs gérés par :			TOTAL
				Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité Sociale	Entreprises	
1	2=1-3	3	4	5	6	7 = 3+4+5+6	
100. Alimentation	182 192	181 863	329	2 006	1 719	—	40 000
200. Boissons	43 319	43 290	29	55	152	—	20 000
300. Tabacs et allumettes	9 370	9 370	—	—	—	—	—
400. Habillement et chaussures	66 370	66 370	—	536	—	—	50 000
500. Hygiène personnelle	18 259	18 259	—	—	—	—	—
600. Habitation	169 954	166 694	3 260	521	—	—	37 800
700. Transports	78 240	76 274	1 966	—	—	—	19 600
800. Télécommunications	4 777	4 777	—	—	—	—	—
900. Biens et services médicaux	40 925	18 183	22 742	3 264	31 938	[1 079]	57 900
1 000. Services sociaux	3 886	3 886	—	3 191	60	[143]	32 500
1 100. Éducation	4 144	4 144	—	—	—	[2 379]	—
1 200. Culture et information	14 461	14 461	—	122	—	—	12 000
1 300. Sports, loisirs et distractions	67 212	67 212	—	—	—	—	—
1 400. Autres biens et services	37 390	37 390	—	—	—	—	—
1 500. TOTAL	740 499	712 173	28 326	9 695	33 869	[3 601]	71 800

r fonctions et modes de financement

(10⁶ F)

biens et services				II. Consommation publique divisible (aux coûts des facteurs)			TOTAL de la Consommation Élargie (aux coûts des facteurs)
Consommation privée des ménages aux coûts pour le consommateur	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Consommation privée des ménages aux coûts des facteurs	Adm. publiques centrales et locales	Adm. de Sécurité Sociale	TOTAL	
8=2+7	9	10	11 = 8+9-10	12	13	14=12+13	15=11+14
185 917	5 577	17 732	173 762	835	-	835	174 597
43 526	-	10 253	33 273	153	-	153	33 426
9 370	-	6 681	2 689	-	-	-	2 689
66 906	-	11 847	55 059	-	-	-	55 059
18 259	-	3 234	15 025	-	-	-	15 025
170 475	3 138	22 127	151 486	-	-	-	151 486
78 240	2 930	23 589	57 581	10 046	-	10 046	67 627
4 777	509	29	5 257	-	-	-	5 257
76 127	1 778	5 998	71 907	1 326	6 279	7 605	79 512
7 137	1 083	-	8 220	2 928	7 316	10 244	18 464
4 144	5 797	113	9 828	34 948	-	34 948	44 776
14 583	397	983	13 997	1 492	-	1 492	15 489
67 212	417	10 011	57 618	2 975	-	2 975	60 593
37 390	-	5 438	31 952	3 000	-	3 000	34 952
784 063	21 626	118 035	687 654	57 703	13 595	71 298	758 952

E. Dépenses collectives allouées aux ménages en 1959.

(10⁶ F)

Fonds sociaux gérés par :	État et Collect. Locales	Institut de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Administ. privées non lucratives et administ. étrangères	Entreprises publiques et privées	TOTAL
Avantages sociaux					
1. <i>Transferts sociaux en nature :</i>					
11. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services.	3 148	6 235	—	—	9 383
2. <i>Transferts sociaux en espèces :</i>					
21. Allocations familiales.	1 255	7 564	—	—	8 819
22. Allocations maternité	—	—	—	—	—
23. Indemnités pour maladie et accidents du travail	—	1 353	—	—	1 353
24. Allocations de chômage.	28	100	—	nd	128
25. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés)	5 664	8 874	—	—	14 538
26. Pensions pour invalidité	nd	902	—	—	902
27. Aides sociales en espèces	nd	nd	—	—	—
28. Bourses d'études et autres transferts sociaux en espèces.	1 116	—	—	—	1 116
Dont : Bourses	(268)	—	—	—	(268)
3. <i>Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation</i>	2 982	—	—	933	3 915
4. <i>Consommations publiques divisibles.</i>	9 004	1 577	—	—	10 581
5 = 1 + 2 + 3 + 4 { TOTAL des dépenses collectives allouées aux ménages }	23 197	26 605	—	933	50 735

F. Dépenses collectives allouées aux ménages en 1965.

(10⁶ F)

Fonds sociaux gérés par :	État et Collect. Locales	Institut de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Administ. privées non lucratives et administ. étrangères	Entreprises publiques et privées	TOTAL
Avantages sociaux					
1. <i>Transferts sociaux en nature :</i>					
11. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services	5 900	16 818	-	-	22 718
2. <i>Transferts sociaux en espèces :</i>					
21. Allocations familiales	2 241	12 953	29	3 110	18 333
22. Allocations maternité	-	-	-	-	-
23. Indemnités pour maladie et accidents du travail	-	4 424	-	-	4 424
24. Allocations de chômage	-	363	-	740	1 103
25. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés)	12 532	21 763	-	-	34 295
26. Pensions pour invalidité	nd	2 962	nd	-	2 962
27. Aides sociales en espèces	-	219	-	-	219
28. Bourses d'études et autres transferts sociaux en espèces	2 718	-	-	-	2 718
Dont : Bourses	(790)	-	-	-	(790)
3. <i>Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation</i>	6 786	-	-	1 664	8 450
4. <i>Consommations publiques divisibles.</i>	21 828	4 346	-	-	26 174
5 = 1 + 2 + 3 + 4 { TOTAL des dépenses collectives allouées aux ménages }	52 005	63 848	29	5 514	121 396

G. Dépenses collectives allouées aux ménages en 1969.

(10⁶ F)

Fonds sociaux gérés par :	État et Collect. Locales	Institut de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Administ. privées non lucratives et administ. étrangères	Entreprises publiques et privées	TOTAL
Avantages sociaux					
1. <i>Transferts sociaux en nature :</i>					
11. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services	7 712	28 729	-	-	36 441
2. <i>Transferts sociaux en espèces :</i>					
21. Allocations familiales	2 910	16 334	43	4 120	23 407
22. Allocations maternité	-	-	-	-	-
23. Indemnités pour maladie et accidents du travail	nd	5 921	-	-	5 921
24. Allocations de chômage	393	780	-	960	2 133
25. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés)	17 994	36 126	-	-	54 120
26. Pensions pour invalidité	-	-	-	-	-
27. Aides sociales en espèces	-	520	-	-	520
28. Bourses d'études et autres transferts sociaux en espèces	3 346	-	-	-	3 346
Dont : Bourses	(1 375)	-	-	-	(1 375)
3. <i>Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation</i>	12 325	-	-	2 830	15 155
4. <i>Consommations publiques divisibles.</i>	34 250	6 232	-	-	40 482
5 = 1 + 2 + 3 + 4 { TOTAL des dépenses collectives allouées aux ménages }	78 930	94 642	43	7 910	181 525

H. Dépenses collectives allouées aux ménages en 1974.

(10⁶ F)

Fonds sociaux gérés par :	État et Collect. Locales	Institut de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Administ. privées non lucratives et administ. étrangères	Entreprises publiques et privées	TOTAL
Avantages sociaux					
1. <i>Transferts sociaux en nature :</i>					
11. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services	11 661	60 229	—	—	71 890
2. <i>Transferts sociaux en espèces :</i>					
21. Allocations familiales	5 019	25 157	83	7 202	37 461
22. Allocations maternité	—	—	—	—	—
23. Indemnités pour maladie et accidents du travail	nd	11 044	—	—	11 044
24. Allocations de chômage	819	2 561	—	2 056	5 436
25. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés)	30 003	74 846	—	—	104 849
26. Pensions pour invalidité	nd	8 332	nd	—	8 332
27. Aides sociales en espèces	—	1 200	—	—	1 200
28. Bourses d'études et autres transferts sociaux en espèces	6 345	—	—	—	6 345
Dont : Bourses	(1 886)	—	—	—	(1 886)
3. <i>Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation</i>	18 025	—	—	3 601	21 626
4. <i>Consommations publiques divisibles.</i>	57 703	13 595	—	—	71 298
5 = 1 + 2 + 3 + 4 { TOTAL des dépenses collectives allouées aux ménages }	129 575	196 964	83	12 859	339 481

ANNEXE 2
MÉTHODE D'ESTIMATION
DES INDICES DE COÛTS DES FACTEURS
DE LA CONSOMMATION ÉLARGIE

L'indicateur recherché est l'*indice du coût des facteurs* applicable aux valeurs de la consommation et sur la base desquels seront évaluées les évolutions en volume à partir de la relation :

$$1 \quad \frac{\text{Indice valeur (aux coûts des facteurs)}}{\text{Indice du coût des facteurs}} = \text{Indice Volume.}$$

Le calcul repose sur les définitions suivantes :

P = le prix du marché;

p = le coût des facteurs;

t = le taux de taxation net de subventions défini par :

$$2 \quad t = \frac{P - p}{p}.$$

$I_p = P_n/P_0$, l'indice de prix entre les années 0 et n .

$I_p = p_n/p_0$, l'indice du coût des facteurs entre les années 0 et n .

$I_t = t_n/t_0$, l'indice du taux de taxation (net de subventions) entre les années 0 et n .

D'après 2 on a :

$$3 \quad p = \frac{P}{1 + t},$$

$$4 \quad I_p = \frac{P_n/(1 + t_n)}{P_0/(1 + t_0)} = \frac{P_n}{P_0} \times \frac{1 + t_0}{1 + t_n} = I_p \times \frac{1}{I_t}.$$

C'est-à-dire que l'indice du coût des facteurs est égal au produit de l'indice des prix par l'inverse de l'indice du taux de taxation net de subvention.

Pour les consommations privées, marchandes, les indices de prix sont ceux de l'indice général des prix à la consommation (source I.N.S.E.E.) et les indices de taux de taxation ceux résultant des calculs de la Consommation Élargie donnés dans l'Annexe 1.

Pour les consommations de services collectifs divisibles ($t = 0$) l'indice du coût des facteurs retenu est celui des « prix implicites » de la consommation finale des administrations publiques [15]. Cet indice peut être appliqué sans trop de distorsions au total de la consommation de services « divisibles ». Mais il ne

peut être utilisé sans risque de biais pour les services collectifs des différentes fonctions du fait notamment de structures de coûts et de niveaux de rémunérations différents entre des productions aussi diverses que, par exemple, la santé militaire, les crèches et garderies ou l'enseignement.

Les résultats sont résumés dans le tableau suivant :

1959=100	1959	1965	1969	1974
Indice général des prix à la consommation.	100,0	125,6	150,4	213,2
Indice de prix implicite du P.I.B.	100,0	127,6	150,5	213,8
Indice du coût des facteurs de la consommation privée.	100,0	126,3	150,5	213,8
Indice des « prix » implicites de la consommation finale des administrations publiques.	100,0	138,7	173,6	279,5

BIBLIOGRAPHIE

Comptabilité Nationale et Consommation

- [1] Système élargi de comptabilité nationale, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série C, n° 44-45, 1976.
- [2] STONE (R.), Supplementing the National Accounts for Purposes of Welfare Measurement, O.N.U., E/C.N.-3-459, juillet 1974.
- [3] PESKIN (H. M.), Accounting for the Environment, *Social Indicators Research*, vol. 2, n° 2, septembre 1975.
- [4] RUGGLES (R. et N.), The Measurement of Economic and Social Performance: a Progress Report on a N.B.E.R. Project, I.A.R.I.W., 14th General Conference, Aulanko, 1975.
- [5] Comptes sociaux : comptes de la protection sociale dans la C.E.E., *Eurostat*. Office Statistique des Communautés Européennes.
- [6] NORDHAUS (W.) et TOBIN (J.), Is Growth Obsolete? in *Economic Growth*, N.B.E.R., University Press, Columbia, 1972.
- [7] EISNER (R.), The Total Income System of Accounts, I.A.R.I.W., 14th General Conference, Aulanko, 1975.
- [8] KENDRICK (J. W.), The Treatment of Intangible Resources as Capital. *The Review of Income and Wealth*, mars 1972 et The Accounting Treatment of Human Investment and Capital. *The Review of Income and Wealth*, décembre 1974.
- [9] KENDE (P.), Vers une évaluation de la consommation réelle des ménages, *Consommation*, n° 2, 1975.
- [10] CAO-PINNA (V.) et SHATALIN (S. S.), *Consumption Patterns in Eastern and Western Europe, An Economic Comparative Approach*, A collective study, E.C.C.R.D.S.S., Pergamon Press, 1979.
- [11] DESCE (J.) et FOULON (A.), La consommation élargie, *Consommation*, n° 3, 1971.
- [12] FOULON (A.), Consommation des ménages et consommation publique « divisible » : structure, évolution et financement, 1959-1969, *Consommation*, n° 2, 1973.
- [13] VANOLI (A.), Les notions de consommation élargie, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 100, mai 1978.

Données Statistiques

- [14] *Annuaire Statistiques de la France*, de 1959 à 1976, I.N.S.E.E.
- [15] Rapports sur les Comptes de la Nation, 1959 à 1975, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série C.
- [16] Données Sociales 1973, 1974 et 1978, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série M, n° 24, 1973; n° 39, 1974, n°s 62-63, 1978.
- [17] Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Statistiques, *Prestations familiales et prestations logement*, 1960 à 1974.

Logement

- [18] DUTAILLY (J. C.) et BURLIAN (D.). Les conditions de logement des ménages en 1970, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série M 28, 1973.
- [19] SELIGMANN (N.), Le parc de logements en 1973 et son évolution depuis 10 ans, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 64, février 1975.

Transports

- [20] BODIN (J. L.), Les ménages et la voiture particulière en 1968, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 16, octobre 1970.
- [21] L'accoutumance à l'automobile, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 23, mai 1971.
- [22] THI NGUYEN HUU, Le parc automobile des ménages, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série M, n°s 65-66, 1976.
- [23] L'équipement en deux-roues, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 22, avril 1971.
- [24] DUC (C.), La possession de l'automobile, Rapport ronéoté, S.A.E., ministère des Transports, 1978.
- [25] GAGNEUR (J.) et PRADEILLES (J. C.), Les transports urbains de province, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 109, mars 1979.
- [26] VILLENEUVE (A.), La moitié des déplacements en avion sont des déplacements professionnels, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 22, avril 1971.
- [27] DARROT (P.), Données essentielles sur l'activité des transports, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 28, novembre 1971.
- [28] Rapports de la Commission des Comptes des Transports de la Nation 1975 à 1978, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série C.

Santé

- [29] I.N.S.E.E., Ministère de la Santé et de la Famille, C.R.E.D.O.C., Les comptes de la santé, Méthodes et séries 1950-1977, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série C, n° 74, juin 1979.
- [30] SANDIER (S.) et TONNELIER (F.), La consommation de soins médicaux dans le cadre de l'assurance maladie du Régime Général, Évolution 1959-1977, Rapport ronéoté, C.R.E.D.O.C., 1978.
- [31] MIZRAHI (A, et A.), Articulations et interdépendance des consommations médicales, Complémentarités et substitutions, Rapport ronéoté, C.R.E.D.O.C., 1978.
- [32] Commissariat Général du Plan, *Rapports des Commissions du VI^e Plan, 1971-1975, Santé*, La Documentation Française, 1971.
- [33] Commissariat Général du Plan, *Rapport de la Commission de la Santé et de l'Assurance Maladie, Préparation du VII^e Plan*, La Documentation Française, 1976.

Services Sociaux

- [34] *Rapport de la Commission Inégalités Sociales, Préparation à l'orientation préliminaire du VII^e Plan*, La Documentation Française, 1975.
- [35] Commissariat Général du Plan, *Rapports des Commissions du VI^e Plan, 1971-1975, Personnes âgées*, La Documentation Française, 1971.
- [36] Commissariat Général du Plan, *Rapport de la Commission Vie Sociale du VII^e Plan, Préparation du VII^e Plan*, La Documentation Française, 1976.
- [37] THERY (H.), Les travailleuses familiales : du constat aux perspectives, *Informations Sociales*, n°s 8-9/78, Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Enseignement

- [38] Commissariat Général du Plan, *Rapports des Commissions du VI^e Plan, 1971-1975, Éducation, La Documentation Française*, 1971.
- [39] Commissariat Général du Plan, *Rapport de la Commission Education et Formation. Préparation du VII^e Plan, La Documentation Française*, 1976.
- [40] JEGOUZO (G.) et BRANGEON (J.L.), Les chances scolaires des enfants de paysans, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 67, mai 1975.
- [41] FRISCH (J.), L'importance des diplômes dans la promotion, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 21, mars 1971.
- [42] CEZARD (M.), Les cadres et leurs diplômes, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 42, février 1973.
- [43] LASSIBILLE (G.), LEVY-GARBOUA (L.), NAVARRO-GOMEZ (L.) et ORIVEL (F.), De l'inefficacité du système français d'enseignement supérieur, C.R.E.D.O.C.-I.R.E.D.U., C.N.R.S., 1980.

Culture, Loisirs

- [44] PITROU (A.), *La diffusion des services collectifs : phénomène économique ou social? Consommation*, n° 2, 1967.
- [45] DEBREU (P.), Les comportements de loisir des Français, *Les Collections de l'I.N.S.E.E.*, série M, n° 25, 1971.
- [46] LEMEL (Y.), Éléments sur les budgets-temps des citadins, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 23, 1972.
- [47] Pratiques culturelles des Français, Rapport ronéoté, Secrétariat d'État à la Culture, S.E.R., décembre 1974.

Divers

- [48] SALAIS (R.), Sensibilité de l'activité par sexe et âge aux variations du chômage, *Annales de l'I.N.S.E.E.*, n° 8, 1972.
- [49] L'HARDY (P.) et TROGNON (A.), Le mythe du nouveau consommateur, *Économie et Statistique*, I.N.S.E.E., n° 123, juillet 1980.
- [50] CLAPIER (P.) et TABARD (N.), Impact sur l'environnement et le cadre de vie de l'évolution des structures de consommation, Rapport ronéoté, C.R.E.D.O.C., 1980.